PLUS DE 6000 MONTURES À PRIX...
VU
7050 JEAN-TALON, EST PRÈS DES GALERIES D'ANJOU 352-1010

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

EN STOCK
MISE À JOUR DE WORDPERFECT 5.1
129$*
3-SOFT LOGICIELS (514) 646-2259
*AJOUTEZ 4% SUR CARTES DE CRÉDIT

Aujourd'hui: Nuageux, neige légère
Minimum — 13° Maximum 2°
Demain: Ensoleillé, assez venteux, froid DÉTAILS CAHIER SPORTS
• MONTRÉAL, VENDREDI 22 FÉVRIER 1991 107e ANNÉE Nº 122 64 PAGES, 4 CAHIERS
Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Bush étudie le plan de paix soviéto-irakien

«La guerre continue» malgré l'annonce par Bagdad de son retrait possible du Koweït

d'après AFP et Reuter

MOSCOU

Deux heures après que Moscou eut annoncé que Bagdad avait accepté un plan soviétique en huit points pour mettre fin à la guerre du Golfe, George Bush, selon une déclaration du porte-parole de la Maison Blanche, Marlin Fitzwater, a exprimé de «sérieuses inquiétudes» vis-à-vis du plan de paix soviétique pour le Golfe, et consultera les alliés des États-Unis avant d'y répondre plus complètement. Sur le terrain, a précisé le porte-parole, les opérations militaires continuent.

«Le président Bush a remercié le président Gorbatchev pour ses efforts intenses et utiles mais a fait état d'inquiétudes sérieuses à propos de plusieurs points du plan», a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Marlin Fitzwater. «Nous sommes en train d'examiner l'initiative soviétique. Les États-Unis et leurs partenaires de coalition poursuivent la guerre», a-t-il dit, avant de préciser: «La bataille aérienne continue. Il n'y a pas eu de décision concernant l'offensive terrestre pour le moment».

À Ottawa, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, tout en demeurant prudent, a dit estimer que «le plan soviétique comporte un aspect prometteur». Toutefois, le chef de la diplomatie canadienne considère que certaines clarifications importantes doivent être apportées au plan soviétique.

De leur côté, les autorités britanniques étudient le plan soviéto-irakien pour mettre fin à la guerre du Golfe, mais la première réaction à Londres est que ce plan n'est pas pleinement conforme aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. (Voir en A 12) «Rien de ce qui vient de Moscou ne suggère un changement quelconque de notre position», souligne-t-on à Londres.

Alors que, hier après-midi, Sadam Hussein réaffirmait sa volonté de poursuivre le combat, l'Irak — par la voix de M. Tarek Aziz, chef de la diplomatie irakienne, mandaté par le Conseil de commandement de la révolution et par le président Saddam Hussein — a présenté une «réponse positive» au plan de paix soviétique en acceptant un retrait «complet et inconditionnel» des troupes irakiennes du Koweït, a annoncé hier soir le porte-parole de la présidence soviétique, M. Vitali Ignatenko.

À Ryad, un responsable du Commandement central américain a précisé que les forces de la coalition poursuivent les opérations militaires malgré l'annonce faite à Moscou de l'acceptation par l'Irak du plan de paix soviétique. «La guerre ne s'est pas arrêtée», a souligné le commandant Nathan Jones. «Nous n'avons pas reçu d'autre consigne de Washington que de continuer» et «le rythme n'a pas changé», a-t-il ajouté.

Sur le plan psychologique, l'acceptation irakienne risque cependant de rendre plus hypothétique un passage à la phase terrestre, notaient jeudi soir plusieurs analystes. On fait difficilement tuer des GIs pour rétablir un émir sur son trône ou pour obtenir de l'Irak des dommages de guerre, soulignait-on.

À Moscou, M. Ignatenko avait fait, hier soir, une courte déclaration devant la presse à l'issue d'un entretien de deux heures vingt minutes au Kremlin entre le président Gorbatchev et le ministre irakien des Affaires étrangères. En précisant que «les deux parties considèrent qu'il est possible de trouver une solution au conflit militaire dans le Golfe suivant les positions suivantes», le porte-parole du président Gorbatchev avait alors énuméré les huit points de l'accord:

1 - L'Irak déclare le retrait complet et inconditionnel de ses troupes du Koweït.

2 - Le retrait des troupes commencera le jour suivant la fin des hostilités.

VOIR PAIX EN A2
SUITE DES INFORMATIONS EN A12, A13

Québécois et Canadiens s'opposent

L'opinion des Québécois sur la participation du Canada à la guerre du Golfe est diamétralement opposée à celle des Canadiens des autres régions du pays, indique un sondage de la maison Gallup.

L'appui à la guerre n'a progressé que légèrement au Québec depuis un mois, mais la majorité pacifiste canadienne du mois dernier est devenue une majorité favorable à la guerre. ***Nos informations en page A 2.***

Aujourd'hui

B 1 MUNICIPALITÉS

Le ministre Claude Ryan n'a pas l'intention de revoir à la baisse la facture de 477 millions qu'il s'apprête à refiler aux municipalités.

B 1 CONSTITUTION

Le gouvernement de Robert Bourassa ne définira probablement pas sa position constitutionnelle avant l'automne prochain au plus tôt.

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... B10 à B12, C9
marchandises ..... C9 à C11
emplois C11
automobiles ..... C11 à C13
propositions d'affaires B9
Arts et spectacles
informations ..... C1 à C8
horaires C4, C5
Bandes dessinées B11
Bridge C12
Décès C14
Économie ..... B4 à B9
Êtes-vous observateur? B10
Feuilleton C10
Horoscope B12
Le monde A12, A13, B13, B14
Loteries A11
Mots croisés S14, C9
«Mot mystère» C11
Quoi faire C8
Télévision C6
Tribune libre B2, B3

Faux-semblants turcs

DIYARBAKIR, Turquie

Grands sparages militaires aussitôt passée la frontière syrienne. Missiles, blindés, canons, camions, avions. Tôtons. On jurerait que les Turcs ont très envie de faire cette guerre.

À Cirze, la Turquie, la Syrie et l'Irak se touchent. On est à 140 kilomètres de Mossoul, la troisième ville en importance d'Irak.

À Cirze, il y a eu une petite confusion me concernant, ils attendaient un technicien de General Electric pour leurs avions, j'avançais dans un univers de plus en plus kaki, blindé et barbelé et je me disais cout'don, sont donc bien *open* les Turcs... Mais quand ils ont su que j'étais journaliste! Et sans accréditation locale! Envoye à la maison! Envoye dans la jeep au terminus d'autobus...

C'est comme ça que je me suis ramassé avec les autres journalistes à Diyarbakir, le grand centre de la Turquie orientale sur les rives du même Tigre qui baigne Bagdad.

J'ai quitté le monde arabe, mais pas le monde de l'Islam. Diyarbakir hérisse une douzaine de minarets au-dessus de ses noirs remparts en ruine. Ville bourrasseuse, inhospitalière. Ville très sombre, c'est peut-être pour cela qu'on n'y voit pas les choses comme elles sont vraiment...

Exemple de faux-semblant. La ville fourmille de soldats turcs et étrangers, le ciel retentit nuit et jour du décollage des Mirage, mais le vrai problème ici n'est pas la guerre du Golfe. C'est le problème kurde. Largement majoritaires, les Kurdes n'avaient pas le droit, jusqu'à tout récemment, de parler kurde dans les lieux publics, ni de chanter ni d'écrire, ni de bouger, fût-ce un poil de cul, sans obtenir au préalable une autorisation en 18 exemplaires. Ça vient de changer. En un mois, ils sont devenus citoyens à part entière. Ils trouvent ça louche. Y'ont peut-être pas tort...

Autre écran de fumée. La ville est pleine de soldats de l'OTAN, Belges, Allemands et Hollandais et on se dit bon, cette fois, c'est vrai, on est en pays allié. Vas-y voir!

VOIR FAUX-SEMBLANTS TURCS EN A2

DES VACANCES, MAIS PAS POUR TOUS

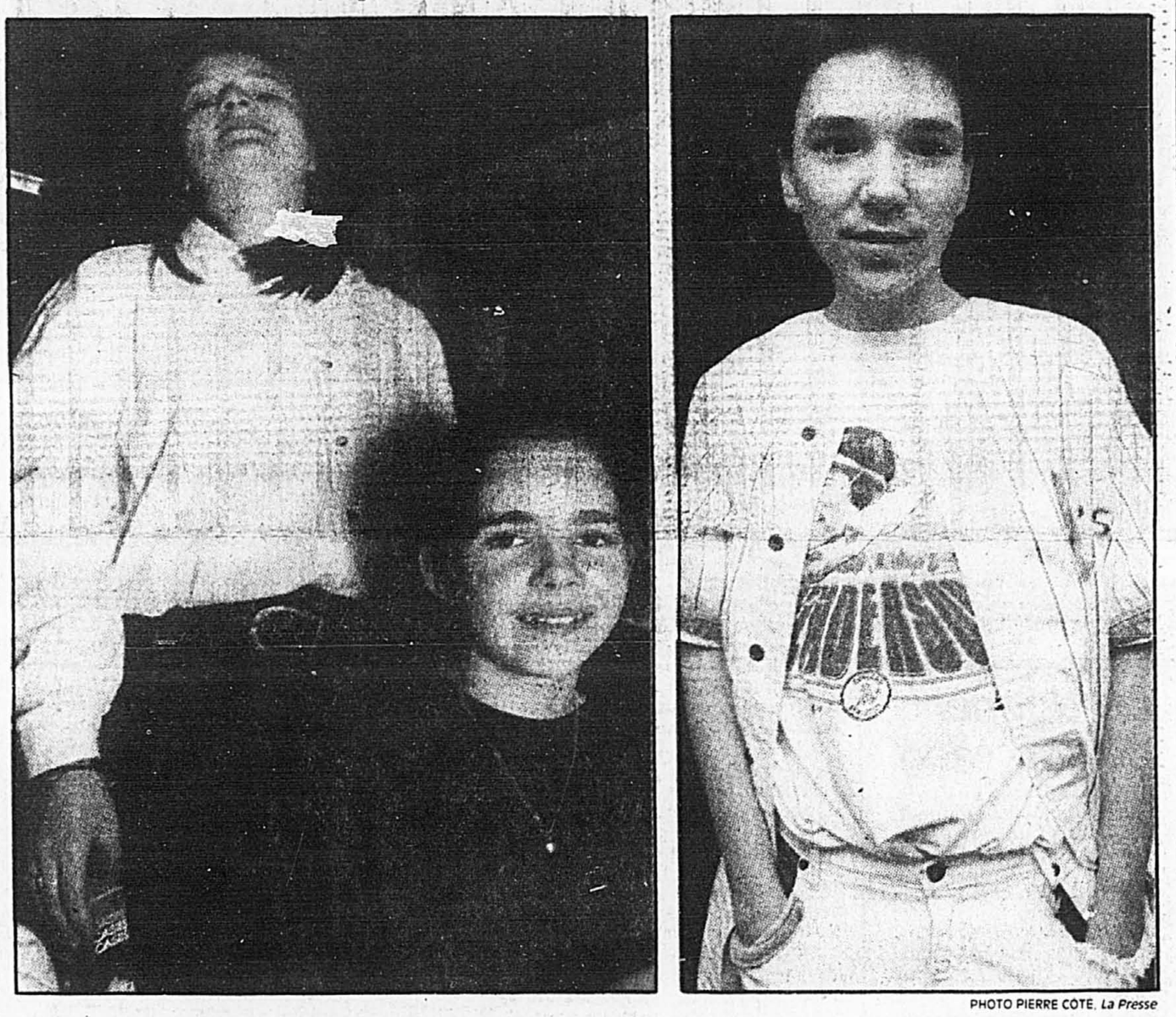

PHOTO PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Nouvelle tradition québécoise, la semaine de relâche scolaire, qui s'amorce aujourd'hui avec la fin des cours ne sera pas la même pour tous les écoliers de Montréal. Si Marie-Ève Couët, de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (ici avec son amie Marie-Pascale), prévoit faire un tour à Québec avant d'aller skier avec son père, Patrick Desjardins, qui fréquente la polyvalente Pierre-Dupuy, dans le Centre-Sud, dit qu'il devra travailler au restaurant du coin. Plus de 150 000 élèves montréalais sont touchés par ce congé annuel, qui leur permet de refaire le plein d'énergie et qui donnerait des résultats étonnants, selon les autorités scolaires. **À lire en page A 3**

Hydro-Québec devra reprendre les études d'impact sur les routes de Grande Baleine

ANDRÉ NOËL

Le ministère de l'Environnement renvoie Hydro-Québec à ses devoirs, lui demandant de produire de meilleures études sur l'impact de ses projets de routes et d'aéroports devant desservir le futur complexe Grande Baleine.

La demande de renseignements complémentaires — un document de 35 pages — a pour conséquence immédiate de reporter les travaux de plusieurs semaines. Hydro-Québec souhaitait les commencer en avril.

Le ministère constate d'abord qu'Hydro-Québec justifie la construction des infrastructures strictement en fonction du complexe hydro-électrique Grande Baleine.

La directive du ministère demandait pourtant à la société d'État de tenir compte des besoins des ««utilisateurs du milieu»». Autrement dit, Hydro-Québec doit prouver la pertinence de construire 575 km de routes et trois aéroports, même si les barrages de Grande Baleine ne sont jamais construits.

«Les options choisies doivent être des solutions viables, même en l'absence du développement hydro-électrique», note le document, obtenu par *La Presse*.

Le ministère reproche à Hydro-Québec d'avoir présenté le même tracé de routes que la société avait proposé il y a plus de 10 ans. «Il faut noter que les préférences envers les différentes options ont été exprimées il y a maintenant une dizaine d'années», souligne le document.

«Il ne semble pas y avoir eu de nouvelles consultations sur le corridor à privilégier. Il est donc important d'avoir cette partie de l'étude actualisée, afin que tous les intervenants impliqués puissent choisir en connaissance de cause.

«Par exemple, on devra tenir compte du fait que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche envisage actuellement la constitution d'un parc provincial dans le secteur du lac Burton.

«Il faut bien comprendre qu'une grande part du choix final doit revenir aux principaux utilisateurs du milieu (notamment les autochtones, NDLR), selon leurs perceptions envers l'utilisation des ressources et leur accessibilité, ainsi que l'ouverture du territoire de façon plus globale.»

Le ministère fait ensuite une série de critiques très précises:

□ Les études d'impact d'Hydro-Québec négligent les effets de la construction des routes et des aéroports sur le milieu social. «Le promoteur a effleuré l'ensemble de la problématique... L'absence de données d'ordre quantitatif rend très difficile, sinon impossible, l'appréciation de l'importance des répercussions.»

□ Le promoteur aurait pu mettre plus d'emphase sur l'ampleur des impacts en cours d'eau.

VOIR ÉTUDES EN A2

Le taux d'escompte est rendu à un cheveu des 10 p.c.

NICOLE FRANCE BERNIER

La Banque du Canada a diminué le taux d'escompte de près d'un quart de point hier, le portant à 10,02 p. cent par rapport à 10,26 p. cent la semaine dernière.

Cette douzième baisse consécutive depuis août dernier continue de se répercuter sur les taux d'hypothèques, qui devraient être inférieurs à 10 p. cent en mai ou juin, selon les spécialistes. Certains économistes prévoient même que les taux hypothécaires s'établiront à moins de neuf p. cent d'ici la fin de l'année.

Le taux d'escompte représente le taux minimum que la Banque centrale exige des banques à charte et autres institutions financières sur les prêts à court terme. Il atteint maintenant son point le plus bas depuis juillet 1988, entraîné à la baisse par la récession économique et une moins grande préoccupation au sujet de l'inflation.

Pour la treizième fois depuis août dernier, la

VOIR TAUX EN A2

PLANIFIEZ VOTRE RETRAITE DÈS MAINTENANT EN TIRANT LE MAXIMUM DES CONSEILS DU TRUST GÉNÉRAL
TRUST GÉNÉRAL
10 1/2%
PRÊT REER DISPONIBLE
Place du Carrefour Laval 682-3200
5995, boul. Gouin ouest, Montréal 745-1515
7272, boul. Maurice-Duplessis, R-D-P 643-4040
955, boul. St-Jean, Pointe-Claire 694-5670
Centre Rockland, Ville Mont-Royal 341-1414
1, avenue Vincent-d'Indy, Outremont 739-3267
1020, avenue Laurier ouest
Outremont 272-4777
Place Ville-Marie, Montréal 871-7300
1100, rue University, Montréal 871-7200
Place d'Anjou, Anjou 355-4780
Carrefour Angrignon, LaSalle 366-0730
Place Portobello, Brossard 466-2500
299, boul. Sir Wilfrid-Laurier,
St-Lambert 466-8666
521, rue St-Charles-Borromée nord, Joliette 752-0666

SAMEDI DANS *LA PRESSE*

DES AÉROPORTS SÉCURITAIRES? Après les menaces terroristes de Saddam Hussein, les voyageurs sont-ils en sécurité dans les grands aéroports du monde? Demain, *La Presse* fait le point sur les mesures de sécurité mises en place dans les aéroports des grandes villes canadiennes, américaines et européennes. Pour chaque aéroport (Mirabel, Dorval, Toronto, Londres, Paris, New York, etc.), nos reporters décrivent les mesures de sécurité prises, et les conséquences que celles-ci ont pour les voyageurs (attentes plus longues, fouilles, bagages refusés). À lire demain dans *La Presse*.

L'appui à la présence canadienne dans le Golfe augmente sensiblement

■ À l'heure actuelle, 58 p. cent des Canadiens disent approuver la participation de leur pays à la guerre du Golfe. Il s'agit là d'une augmentation considérable par rapport à l'appui dont les Canadiens avaient fait état lors d'un sondage similaire effectué par l'Institut Gallup le mois dernier, puisqu'il ne s'établissait alors qu'à 37 pour cent de la population.

Quant à l'opposition à la participation du Canada à ce conflit, elle a décliné de 58 à 38 pour cent. Enfin, quatre pour cent des Canadiens n'ont formulé aucune opinion sur la question (le mois dernier, cette proportion était de 7 pour cent).

Au Québec, 33 p. cent des répondants soutiennent présentement l'engagement du Canada au Moyen-Orient, tandis que 63 p. cent s'y disent opposés. Lors du sondage de janvier, ces chiffres étaient respectivement de 22 et 70 pour cent.

Ainsi, l'opinion des Québécois à ce sujet est actuellement diamétralement opposée à celle des résidants des quatre autres grandes régions géographiques du pays, ou environ deux personnes sur trois soutiennent l'engagement des Forces canadiennes dans le golfe Persique. Plus spécifiquement, cette proportion est de 64 p. cent dans les provinces de l'Atlantique, 65 p. cent en Colombie-Britannique, 67 p. cent en Ontario et 68 p. cent dans les provinces des Prairies.

Par ailleurs, les hommes sont considérablement plus enclins que les femmes à approuver la présence canadienne dans le Golfe (66 p. cent par rapport à 51 p. cent), et les Canadiens à revenus élevés l'approuvent également beaucoup plus que ceux dont les revenus sont plus modestes.

Gallup a demandé par ailleurs aux Canadiens s'ils seraient prêts à combattre au sein des Forces canadiennes dans ce conflit. Trente-deux pour cent ont répondu par l'affirmative, tandis que 45 p. cent ont fait savoir qu'ils ne seraient pas disposés à le faire. Vingt pour cent se considèrent comme trop âgés pour que leur candidature soit jamais retenue s'ils s'offraient à combattre, et trois pour cent n'ont formulé aucune opinion.

Les conclusions du présent sondage se fondent sur 1037 interviews effectuées entre le 6 et le 9 février 1991 auprès de Canadiens âgés de 18 ans et plus. Un échantillon national de cette ampleur donne des résultats exacts à quatre pour cent près dans 19 cas sur 20. La marge d'erreur est plus élevée pour les régions, en raison de l'importance moindre de l'échantillonnage.

SUITE DE LA UNE

Faux-semblants turcs

L'étranger à Diyarbakir est en butte à une sourde hostilité. Par obscurantisme d'abord. Une ville et une région de rednecks, c'est le *Far-East* turc, aussi bête que ça... Ajoutez à cela qu'on y est pro-irakien évidemment (mais pas pro-Saddam, on est ici en pays kurde et on n'oublie pas que Saddam a gazé 5000 Kurdes irakiens en 88, pas loin d'ici, à Hallabia)...

Pour ce qui est de la Turquie dans son ensemble, elle n'est pas officiellement engagée dans le conflit. Mais les 54 millions de Turcs, musulmans à 99 p. cent, sont pro-irakiens dans la même proportion. Alors que leur gouvernement est pro-américain à la planche. Le président de la République Turgut Ozal est un grand admirateur de Bush. Il le clame sur tous les toits, il a même eu le ridicule de dire récemment qu'il avait remplacé Mme Thatcher dans leur coeur de Bush... Et c'est bien sûr avec sa bénédiction que les avions américains, de la base d'Incirlik, vont bombarder l'Irak. (Incirlik est loin d'ici, hors de portée des missiles irakiens.)

Comment est-ce possible? Je veux dire comment un gouvernement peut aller contre le sentiment de 99 p. cent de la population? J'ai posé la question à un étudiant rencontré dans l'autobus qui m'amenait à Diyarbakir.

— Facile, m'a-t-il expliqué. En Turquie, il y a un flic pour 10 habitants. Et un médecin pour 10 000, a-t-il ajouté après un moment.

Évidemment, Saddam a menacé la Turquie. Et c'est suite à cette menace que la Turquie, membre de l'OTAN, a demandé des renforts à l'OTAN. D'où la présence à Diyarbakir des Belges avec leurs Mirage, des Allemands avec leurs Hawk et des Hollandais qui ont installé les batteries de Patriot tout autour de la ville. Diyarbakir est le premier grand centre turque à portée des missiles de Saddam.

Vous me suivez? Si vous ne me suivez pas, c'est pas grave, parce que, comme je vous le disais au début, ce n'est là que l'apparence des choses... La version officielle. La version pour adultes est un peu plus tordue...

En fait, les chances que Saddam s'en prenne à la Turquie sont pratiquement inexistantes. Pourquoi ouvrirait-il un deuxième front au nord? Pourquoi s'attaquer à des musulmans sympathiques à sa cause? Pourquoi fournir au président Ozal le prétexte de mettre la main sur le pétrole du nord de l'Irak? Et peut-être même sur Mossoul qui fut turque en son temps?

Tout le monde le sait que Saddam n'a pas l'intention d'attaquer la Turquie. Mais cette menace permet au régime turc de ramper un peu plus devant les Américains et aussi devant les Européens: la Turquie meurt d'envie d'entrer dans le Marché commun.

Cette menace permet aussi aux Belges, aux Hollandais et surtout aux Allemands (qui ont beaucoup à se faire pardonner) de faire acte de présence dans cette guerre, de démontrer à mon oncle Bush de quel bord ils sont. Comme si on ne s'en doutait pas...

Voilà, c'est comme ça que Diyarbakir mène sa guéguerre d'opérette, avec ses soldats de l'OTAN logés dans des hôtels trois étoiles comme des comédiens de second ordre en tournée de province.

Les Allemands sont les plus discrets (peut-être parce que la dernière fois qu'ils ont fait la guerre, ils n'ont pas laissé un très bon souvenir)...

Les Hollandais maîtrisent, paraît-il, le maniement des Patriot mieux que les Américains eux-mêmes. Mince consolation dans cette ville sans protection, sans masques pour la population et même sans sirènes pour donner l'alarme, m'a-t-on dit...

Les Belges sont à l'hôtel Bukuk où je suis aussi. L'autre soir, au bar, ils étaient quelques-uns un peu «gueurlots» à se demander ce qu'ils feraient si Saddam attaquait, là, tout de suite...

— Je finirais ma bière, a dit quelqu'un en déclenchant l'hilarité générale... On ne sait jamais, ça pourrait être la dernière...□

Demain, un commentaire de Pierre Foglia sur la guerre du Golfe.

Le maire de Burlington appelle à rejeter l'achat d'électricité d'Hydro

ANDRÉ NOËL

■ Le maire de Burlington, Peter Clavelle, incite la population de sa ville à rejeter l'achat d'électricité auprès d'Hydro-Québec afin de préserver l'environnement de la Baie-James. Un référendum est prévu le 6 mars.

«Nous ne pouvons pas imposer le fardeau provoqué par nos propres besoins (en énergie) sur d'autres peuples, a déclaré M. Clavelle mercredi. Nous ne pouvons pas soutenir une politique énergétique qui va entraîner l'inondation d'un territoire grand comme le Vermont contre la volonté des populations autochtones habitant cette région.

«Nous devons plutôt nous engager à consommer moins et à conserver plus, ajoute-t-il, dans une déclaration écrite. Burlington peut survivre et se développer sans Hydro-Québec. Nous tentons d'engager l'État dans des programmes de conservation d'énergie.»

Le maire s'oppose non seulement à l'achat d'énergie additionnelle d'Hydro-Québec, mais désire carrément ne pas renouveler les contrats déjà existants, et qui arrivent à expiration cette année.

Burlington — la première ville du Vermont avec 40 000 habitants — achète seulement 15 mégawatts d'Hydro-Québec. «Mais, même si cela représente une fraction infime de la capacité du réseau d'Hydro-Québec, je crois que c'est une mauvaise chose que d'être un des clients (de la société d'État)», dit M. Clavelle.

Hydro-Québec a négocié la vente d'environ 450 mégawatts avec le Vermont Joint Owners, qui représente les entreprises d'électricité détenues par des sociétés privées, des municipalités et des coopératives. Le Public Service Board a approuvé l'achat de 340 mégawatts.

De ce volume, environ 50 mégawatts sont maintenant sujets à l'approbation des électeurs, car ils sont livrés par des villes et des coops. Le contrat n'a pas été adopté au cours d'un vote, mardi, dans le petit village de Jacksonville.

Un autre référendum est prévu mardi prochain à Enosburg Falls, dans le nord de l'État. Plusieurs autres se tiendront le 6 mars. Le contrat de Burlington, d'une valeur de 186 millions US, est le plus important.

«Je crois qu'il est temps de se tenir debout et de reconnaître qu'Hydro-Québec a déjà fait des dommages importants. Nous devons nous opposer à tout plan qui ferait de l'expansion des travaux de la Baie-James une possibilité.

«Comment ignorer le fait qu'Hydro-Québec se trouve devant les tribunaux fédéraux pour s'opposer à ce que ses projets soient soumis au processus fédéral d'évaluation environnementale? Quelle serait la réaction des gens du Vermont si un entrepreneur de chez-nous essayait d'éviter une telle évaluation?»

Me James Dumont, un avocat du Sierra Club (une importante organisation américaine pour la conservation de la nature), a prédit qu'un refus du contrat d'Hydro-Québec au Vermont pourrait faire boule de neige dans toute la Nouvelle-Angleterre.

«Le Vermont est reconnu comme le leader des États-Unis en terme de protection de l'environnement, a-t-il dit. C'est ici qu'a été lancé le mouvement des Zones libres d'armes nucléaires. Le mouvement s'est étendu ensuite dans des centaines de villes américaines.

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h;
- à Saint-Timothée : Zinc Valleyfield, Auberge Salaberry, 50, rue O'Keefe, de 10 h à 17 h 30;
- à Anjou : Scouts et Guides de Montréal avec la collaboration des Galeries d'Anjou, Les Galeries d'Anjou, 7999, boulevard des Galeries d'Anjou, de 10 h à 20 h 30;
- à Brossard : Club Optimiste Champlain-Brossard, Mail Champlain, 2150, boulevard Lapinière, de 14 h 30 à 20 h 30.

ÉTUDES

Hydro-Québec devra reprendre les études d'impact sur les routes de Grande-Baleine

□ Le promoteur ne tient pas assez compte de la fragilité de certaines frayères, et des impacts des travaux sur les caribous et sur la sauvagine.

□ «Dans le même ordre d'idée, le traitement réservé aux espèces rares et menacées est demeuré sommaire pour les espèces fauniques, et inexistant pour les espèces végétales.»

□ Hydro-Québec, note le ministère, privilégie une route le long de la côte plutôt qu'à l'intérieur des terres sur le lien Kuurjjuarapiq-Wapmagoostuy-GB1, «contrairement aux attentes exprimées par la population».

□ Le tracé du tronçon nord-sud traverse un secteur «classé site exceptionnel à cause de la présence d'une chute et du canyon... (où) on retrouve plusieurs sites archéologiques de diverses périodes.»

□ Une demande faite par les Cris de modifier le tracé original de la route afin de protéger un lac a été rejetée par le promoteur. «L'argumentation développée faisait référence à l'aménagement futur du complexe Grande Baleine. Or, étant donné que ce dernier n'a pas encore été approuvé, il existe toujours une possibilité qu'il fasse l'objet de certaines modifications.»

□ Hydro-Québec n'a pas fourni les plans d'aménagement des campements. «On ne possède aucune information sur l'approvisionnement en eau, le traitement et les zones de rejet des eaux usées, l'entreposage des carburants et la gestion des déchets solides.»

□ Le bilan archéologique détaillé des travaux n'a pas été fourni. Hydro-Québec a aussi omis d'identifier les mesures permettant une intervention rapide en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures.

□ Hydro-Québec mentionne la possibilité de procéder à des travaux sur l'emplacement d'un cimetière pour construire l'aéroport de Kuujjuarapik, mais ne spécifie pas les impacts. Hydro n'a pas non plus discuté des impacts permanents de l'aéroport de GB2 et GB3 sur les mammifères et les oiseaux.

□ Le suivi écologique après travaux n'est à peu près pas abordé dans les études d'impact.

Ces demandes de renseignements supplémentaires pourraient apporter de l'eau au moulin du Grand Conseil des Cris, qui s'est toujours opposé à la séparation des études d'impact de la construction des infrastructures, et du complexe hydro-électrique proprement dit.□

TAUX

Le taux d'escompte est rendu à un cheveu des 10 p.c.

Banque de Montréal a anticipé la réduction du taux directeur hier matin, en annonçant une baisse de son taux préférentiel. Celui-ci passe de 11,25 à 11 p. cent aujourd'hui.

Il y a huit jours, la Banque de Montréal abaissait le taux qu'elle exige de ses meilleurs emprunteurs de 11,75 à 11,25 p. cent. Ce n'est que mardi que les autres banques en ont fait autant.

M. André Sullivan, de la Banque nationale de Paris, estime que si ce n'était de la stratégie agressive de la Banque de Montréal, les taux d'intérêts seraient probablement entre un quart et un demi point supérieurs à ce qu'ils sont actuellement. «Cela force la main aux autres banques», affirme-t-il.

Selon Mme Sylvie Riopel, économiste au Mouvement Desjardins, le taux préférentiel des autres banques devrait demeurer de 11,25 p. cent, du moins jusqu'à ce que la Banque du Canada annonce une autre baisse du taux d'escompte, au cours des deux ou trois prochaines semaines.

«M. John Crow (le gouverneur de la Banque du Canada) va attendre quelque temps, je crois, avant de procéder à une nouvelle baisse, estime-t-elle, de façon à observer les résultats de celle qu'il vient d'annoncer.»

Selon l'économiste, les principales baisses du taux d'escompte auraient déjà eu lieu. En mai 1990, il était de 14,05 p. cent. La Banque du Canada a amorcé une baisse graduelle en août dernier, pour raviver l'économie. Depuis décembre, elle procède à des baisses plus importantes.

Selon Mme Riopel, la Banque du Canada tente de raviver l'économie, mais de façon disciplinée, pour éviter une baisse du dollar canadien. «Le dollar canadien a pu rester fort parce que les taux d'intérêt ont baissé aux États-Unis en même temps qu'ils le faisaient au Canada.»

À la fermeture, hier, le dollar canadien transigeait à 86,99 $ US, en hausse de 24 centièmes.

Selon M. John Day, vice-président chez Richardson Greenshields, cette hausse défie la logique. «Les investisseurs étrangers s'attendent à ce que la Banque du Canada maintienne un dollar stable tandis que le pays se sort de la récession», dit-il.

Le dollar canadien s'est apprécié de façon importante suite à l'intérêt accru des acheteurs pour le dollar canadien, mercredi. Ceux-ci craignent que l'échec des récents pourparlers de paix dans le golfe Persique conduise à une guerre au sol, et considèrent le dollar canadien comme plus à l'abri.

En après-midi, la Banque du Canada a dû intervenir en vendant des dollars canadiens à 1,1488 $ US, selon des courtiers. En matinée, elle a vendu à 1,1515, 1,1512 et 1,1510. Un courtier a dit ne pas s'attendre à ce que le dollar canadien connaisse de nouvelles hausses comparables à celle d'hier.

Statistique Canada fera connaître aujourd'hui le taux d'inflation pour janvier. Les analystes s'attendent à une hausse modérée de l'inflation suite à l'implantation de la TPS le mois dernier. □

PAIX

Bush étudie le plan de paix soviéto-irakien

3 - Ce retrait s'effectuera dans des délais fixés.

4 - Après le retrait des deux tiers de toutes les forces armées du Koweït, les sanctions économiques prévues par l'ONU seront suspendues.

5 - Après la fin du retrait des troupes du Koweït, les raisons mêmes pour lesquelles ont été adoptées les résolutions du Conseil de Sécurité deviendront caduques et ces résolutions ne seront donc plus valides.

6 - Immédiatement après le cessez-le-feu, tous les prisonniers de guerre seront libérés.

7 - Le retrait des troupes sera supervisé par des pays non-participants au conflit sous mandat du Conseil de sécurité de l'ONU.

8 - Le travail sur les détails concrets se poursuit.

Dans les phases successives qu'il a présentées, M. Ignatenko n'a absolument pas mentionné le réglement des autres problèmes du Proche-Orient — notamment le conflit israélo-arabe — après la fin de la crise du Golfe. Il s'agissait de l'une des conditions toujours présentées par l'Irak et rejetées systématiquement par Washington. Le porte-parole n'a pas dit quand devrait intervenir le retour au pouvoir du gouvernement légitime du Koweït.

M. Ignatenko a annoncé que le président soviétique a aussitôt téléphoné au président George Bush pour l'informer de la réponse irakienne à son plan. Il l'avait présenté à M. Tarek Aziz lundi et ce dernier était immédiatement reparti pour l'Irak via Téhéran. Mercredi soir, une réunion à Bagdad du Conseil de commandement de la révolution sous la présidence de Saddam Hussein avait examiné la réponse à donner au président soviétique.

M. Ignatenko a également précisé que le Conseil de sécurité et le secrétaire général de l'ONU seraient informés aujourd'hui de la réponse de la direction irakienne. Visiblement satisfait, M. Ignatenko a conclu: «C'est un grand succès».

Ce plan de paix soviétique accepté hier par l'Irak, s'il répond à certaines des objections que le président Bush avait communiquées au président Gorbatchev, soulève encore à Washington de «sérieuses préoccupations» selon la Maison-Blanche, et de «sérieux problèmes» selon le département d'État.

Informé lundi des propositions formulées par Mikhail Gorbatchev à Tarek Aziz, George Bush les avait rejetées en les jugeant «très insuffisantes». Mais il avait laissé la porte ouverte à une «exploration plus poussée de l'initiative soviétique», et adressé ensuite deux messages à Moscou.

Selon des sources proches de l'administration américaine, M. Bush demandait notamment un calendrier précis et rapide de retrait des forces irakiennes du Koweït. Il estimait aussi qu'un certain embargo devrait être maintenu sur les ventes d'armes à l'Irak, que ce pays devrait payer des réparations et que les prisonniers de guerre devaient être immédiatement libérés.

Le calendrier de retrait devrait pouvoir être assez facilement négocié, estimaient jeudi soir les observateurs. La question du cessez-le-feu le précédant pourrait être plus difficile, dans la mesure où les chefs militaires américains ne veulent absolument pas d'une trêve qui permettrait à l'Irak de réorganiser ses forces, ébranlées par plus d'un mois de désarmement.

Le fait que l'Irak accepte de commencer le retrait le lendemain du cessez-le-feu limite cependant ses possibilités dans ce domaine, la trêve pouvant commencer un soir et le repli dans la journée suivante.

Il est certain que Washington insistera auprès de Moscou pour que le retrait commence aussi rapidement que possible, soit rapide et dès le début massif. L'objectif est d'empêcher les Irakiens d'avoir le temps de réparer et de rapatrier les équipements endommagés par les attaques de l'aviation alliée.

Les deux clauses mentionnant la levée des sanctions économiques et des résolutions de l'ONU sont certainement aussi des causes de préoccupation pour la Maison-Blanche. Celle-ci veut en effet éviter toute reprise des échanges commerciaux qui permettrait à l'Irak de reconstruire son potentiel militaire.

Il y a peut-être cependant moyen de tourner la difficulté: une source diplomatique rappelait hier soir que seul le Conseil de sécurité pouvait défaire ce qu'il avait fait et donc déclarer que ses résolutions n'ont plus lieu d'être. Cela suppose débat et ce débat peut amener l'occasion de présenter d'autres projets, visant par exemple des contrôles pour s'assurer que l'Irak ne reçoit plus d'armes ou d'équipements pour la fabrication d'armes de destruction massive.

La Maison-Blanche voudra cependant probablement des assurances de la part des membres permanents du Conseil qui accueilleraient favorablement de tels projets. En outre, notent les analystes, l'efficacité de contrôles de ce genre reste à démontrer.

M. Fitzwater a indiqué au cours de sa brève conférence de presse que Washington avait également des questions à poser à propos de ce qui n'est pas mentionné dans le plan soviétique. Il s'agit sans doute principalement de l'absence de référence au retour au pouvoir des «autorités légitimes» du Koweït, c'est-à-dire de l'émir Jaber al-Sabah.

Plus tôt dans la journée d'hier, Saddam Hussein avait réaffirmé à la radio sa volonté de poursuivre le combat.

Sur le front, les alliés ont signalé de nouveaux accrochages au lendemain d'une importante incursion qui s'était soldée par la capture de près de 500 prisonniers irakiens.

La Quotidienne — Tirage d'hier — à trois chiffres **279** — à quatre chiffres **0747**

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h.	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITE		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

VENDREDI 22 FÉVRIER 1991 — 08-5-01

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

La Presse

Policiers et cégépiens en viennent aux coups à Saint-Laurent

Un stand de recrutement de la police de la CUM est démoli; l'année dernière, c'était celui de l'Armée canadienne

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Une trentaine de policiers du poste 14, à Saint-Laurent, et une centaine de collégiens du cégep Saint-Laurent en sont venus aux coups hier midi parce que les cégépiens n'appréciaient pas la présence d'agents de recrutement de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) à l'intérieur du collège.

Après un échange de taloches, les policiers ont arrêté quatre collégiens. L'un d'entre eux a été accusé de voies de fait sur l'agent de recrutement Julie Costello et un autre a été accusé de méfait. Les deux autres ont été accusés d'entrave au travail des policiers. Les cégépiens arrêtés, tous majeurs, n'avaient aucun dossier criminel et doivent comparaître sur sommation à la Cour municipale de Saint-Laurent.

Personne n'a été blessé pendant l'altercation. Mais la femme policier, en civil, a subi un choc nerveux. L'autre policier, qui l'accompagnait au kiosque de recrutement, Justin-François Pean, s'en est tiré indemne.

Après les arrestations, une cinquantaine de collégiens en colère se sont présentés devant le poste 14 pour protester. Cette manifestation s'est déroulée dans le calme et a pris fin vers 14 h, au moment du retour en classe.

Sentiment anti-police

Tout a commencé lorsque des élèves ont demandé aux deux agents de recrutement de quitter le cégep parce qu'ils se sentaient agressés par leur présence. Le porte-parole de l'association étudiante, Christian Vaillancourt, a précisé que les cégépiens avaient encore sur le coeur les coups de matraques des policiers, l'an dernier, lors des manifestations contre la hausse des frais de scolarité.

«Il y a un sentiment anti-policier ici», a-t-il ajouté.

D'après lui, les policiers n'avaient pas le droit de dresser un stand sans l'autorisation des collégiens. Mais la police et de la direction du collège affirment que les agents avaient l'autorisation de la direction et du service de placement.

Comme les deux agents ont refusé de sortir, les collégiens se sont mis en colère et, selon la police, ils auraient démoli le stand. Les dégâts s'élèveraient à 1 500 $. Les deux policiers en civil ont ensuite appelé une trentaine de collègues à la rescousse en raison de la tournure plutôt sérieuse que prenaient les événements.

La bagarre s'est poursuivie devant le cégep et le nombre de collégiens grossissait sans arrêt. Au plus fort de l'échauffourée, ils étaient une centaine.

«Certains ont été un peu tapochés. Les autres se sont révoltés», a soutenu la secrétaire générale du cégep, Mme Johanne Canning-Lacroix.

La police a indiqué que les renforts «ont dû se défendre physiquement» contre les cégépiens. Ces derniers assurent pourtant que c'est après avoir vu un de leurs camarades frappé par les policiers qu'ils s'en sont mêlés. «Moi aussi je me suis déjà fait matraquer l'an dernier», a repris Guillaume Vaillancourt en indiquant que les cégépiens ne faisaient que se défendre.

«Nous ferons le point sur cette histoire demain matin (ce matin). Je pense que les élèves sont peut-être plus émotifs en ce moment contre la police et l'armée à cause de la guerre du Golfe», a affirmé Mme Johanne Canning-Lacroix.

C'est la deuxième fois que les collégiens s'en prennent ainsi à des stands au cégep Saint-Laurent. L'an dernier, ils avaient eu une violente empoignade avec des agents de recrutement de l'armée et des arrestations avaient également été effectuées.

La SQ appréhende un présumé «monstre sexuel»

ANDRÉ CÉDILOT

■ Une banale enquête sur un vol d'essence a permis à la Sûreté du Québec d'épingler un véritable «monstre sexuel» qui aurait commis pas moins de 190 agressions sur des adolescents et des jeunes garçons depuis neuf ans, dans la région de Mont-Laurier.

Déjà incarcéré pour une affaire de drogue, le suspect, François Matte, de Mont-Laurier, devra de plus répondre à pas moins de 1 884 accusations de trafic de stupéfiants. Des 190 inculpations concernant des crimes à caractère sexuel, douze ont trait à des actes de sodomie.

Selon la police, le prévenu attirait les jeunes chez lui en leur faisant exécuter toutes sortes de menus travaux, puis les rétribuait avec de la drogue. Au bout de quelques visites, après avoir gagné leur confiance, il se livrait à des attouchements et à des actes sexuels pouvant aller jusqu'à la sodomie.

Les victimes, tous des garçons, sont mineurs pour la plupart. Certains n'avaient que douze ou treize ans à l'époque où les délits ont été commis. Pour l'instant, les enquêteurs ont pu retracer et interroger pas moins de 21 victimes. D'autres jeunes, aujourd'hui d'âge adulte, pourraient avoir subi le même sort..

Les policiers de la SQ de Mont-Laurier ont été mis sur la piste de cette importante affaire, il y a quelques mois, après avoir arrêté un automobiliste qu'ils soupçonnaient d'avoir volé de l'essence dans une station-service.

À la suite d'une minutieuse enquête, Matte et 16 autres petits trafiquants de drogues avaient été appréhendés à Ferme- Neuve, dans la région de l'Outaouais, le 20 décembre.

Détenu à la prison commune de Saint-Jérôme, le prévenu attend de subir son enquête préliminaire en rapport avec cette affaire de trafic de stupéfiants. Il a appris, hier, lors de son passage devant le tribunal, qu'une multitude d'accusations additionnelles lui pendait au bout du nez.

L'enquête a été menée par les policiers la section des moeurs et de l'escouade des crimes majeurs de la SQ.

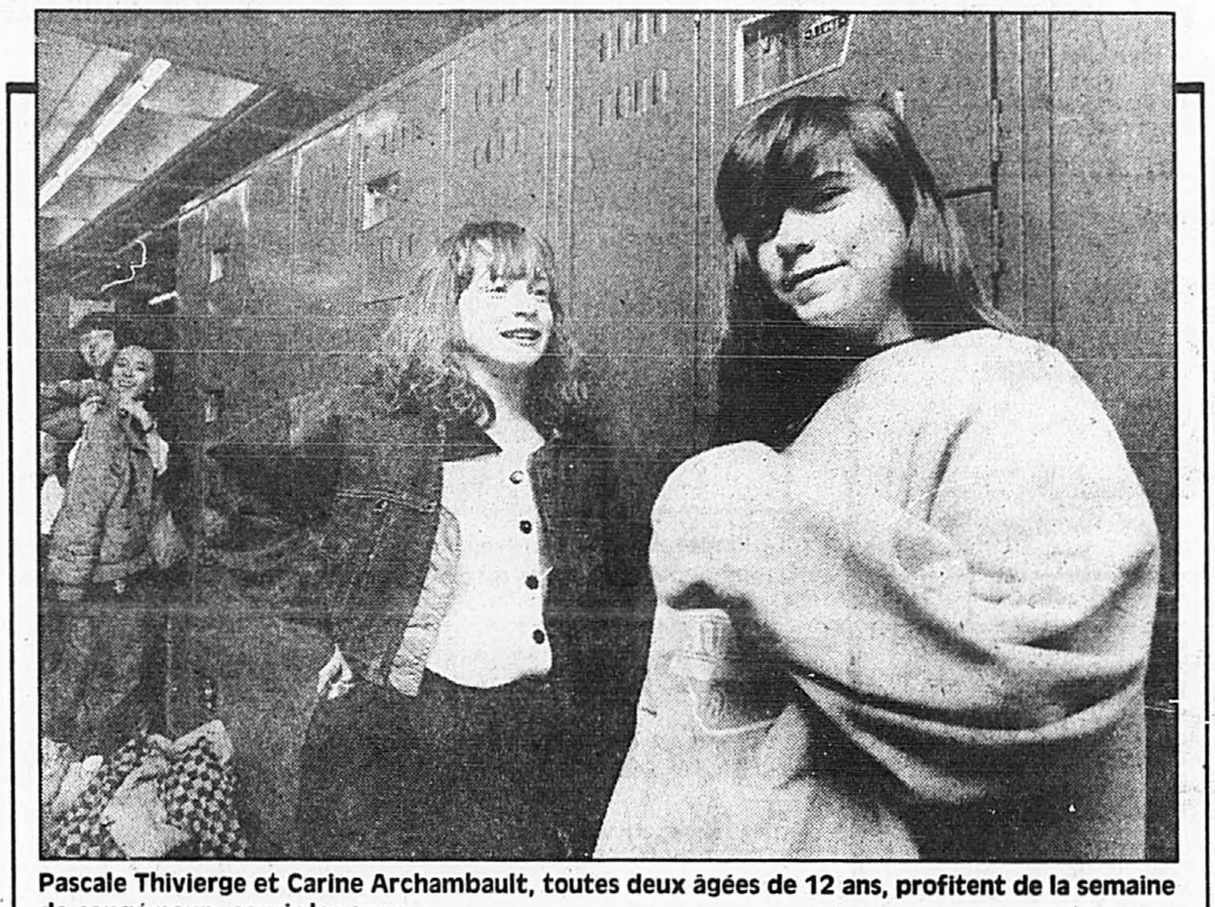

Pascale Thivierge et Carine Archambault, toutes deux âgées de 12 ans, profitent de la semaine de congé pour «courir les gars». PHOTO PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Vivement la semaine de relâche!

ÉRIC TROTTIER

■ Plus de 150 000 élèves montréalais s'accordent une petite semaine de repos, à partir de ce soir, mais tous ne passent pas ces douces journées d'oisiveté de la même façon.

Cette semaine de relâche, comme on l'appelle affectueusement dans le milieu, est devenue depuis 1983 une véritable tradition québécoise. Au départ, l'idée est simple: faire le plein d'énergies à une période de l'année où tout le monde se sent quelque peu essoufflé, voire déprimé. Les résultats parlent d'eux-mêmes, puisqu'on note une amélioration de l'attention en classe et... une baisse de l'absentéisme chez les enseignants.

Mais les élèves n'entrevoient pas cette semaine de la même manière. À l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie, à Outremont, les jeunes et leurs parents feront le régal de l'industrie touristique, si on se fie au petit sondage effectué par *La Presse* hier.

«Je vais au chalet avec mon père, mon frère et ma soeur, résume Pierre Lévesque, 14 ans. Nous ferons de la motoneige, du ski et d'autres sports d'hiver.»

«C'est la même chose pour moi», avoue Merlin Aubin, de la même institution: lui et sa mère passeront la semaine à Saint-Jean-de-Matha, où le jeune homme de 14 ans compte faire de la raquette et de la glissade, pour se remettre des dures épreuves scolaires.

Pour sa part, la toute jolie Marie-Ève Couët, 12 ans, fera un petit tour du côté de Québec, où habite sa mère, avant d'aller skier avec papa. «Je vais en profiter pour relaxer», confie-t-elle.

Le contraste frappe. Dans les quartiers pauvres de la métropole, la semaine de vacances semble laisser une partie des enfants à eux-mêmes.

Chantal Laporte, 14 ans, de la polyvalente Pierre-Dupuy, dans le quartier centre-sud, n'a rien prévu: «Ce que je vais faire la semaine prochaine? Bof... Pas grand-chose. Je vais dormir le matin, aller voir mes amis...»

À bien y penser, ajoute-t-elle, elle fera sans doute un peu de lèche-vitrines avec sa copine Martine.

De son côté, Martin Moreau, 14 ans, utilisera une partie de ses heures de loisirs pour s'améliorer au Nintendo. «J'irai aussi jouer au hockey dans la ruelle avec mes amis», dit-il.

«Moi j'en profiterai pour aller voir les beaux gars qui jouent au hockey dans le quartier», confie Pascale Thivierge, 12 ans «et demi», qui ajoute que «l'idéal serait d'avoir une semaine comme celle-là tous les mois».

D'autres espèrent plutôt aller voir un bon film avant d'aller danser. «J'irai aussi faire du patin à roulettes, précise Carine Archambault. J'espère que les gars y seront...»

Plusieurs enfants du quartier travaillent plus de 50 heures par semaine, explique Pierre Chartrand, coordonnateur du programme TRIP (prévention de la toxicomanie) à la polyvalente Pierre-Dupuy. À son avis, plusieurs profitent de la semaine qui vient pour enfin se reposer, d'autres tentent de gagner encore plus de sous.

C'est le cas de Patrick Desjardins, 16 ans, qui a travaillé au restaurant du coin tous les jours, cette semaine. Le congé de la semaine de relâche promet d'être aussi chargé pour ce vaillant jeune homme.

— N'as-tu rien d'autre de prévu?

— Non, rien.

La Ville de Montréal fait toujours sa part durant cette période, mais peu d'activités sont organisées pour les jeunes dont les parents travaillent, soutient Pierre Chartrand. Quelques organismes communautaires et quelques maisons de jeunes les occupent, mais «une bonne partie de la clientèle, chez les pauvres, est de plus en plus désillusionnée et utilise de moins en moins les services offerts».

L'Association des camps de vacances du Québec souligne enfin qu'une quinzaine de camps proposent des activités pour cette période. «Mais il n'existe aucun programme de subvention» pour permettre aux plus démunis de vivre de telles aventures, affirme un porte-parole de l'organisme.

Jean-Guy Tremblay était incapable de supporter une nouvelle rupture

PIERRE BELLEMARE

■ Déjà tramautisé, en 1989, par sa séparation de Chantal Daigle et l'avortement d'un enfant dont il était le père, Jean-Guy Tremblay se sentait incapable de supporter une nouvelle rupture avec Martine Beaudoin, mère d'une fillette de seize mois, avec qui il a vécu de juillet à octobre 1990.

Affirmant hier, au Palais de justice de Montréal, qu'il a quelquefois songé au suicide — il a d'ailleurs déjà tenté de s'enfoncer un long couteau dans le ventre —, Tremblay nie catégoriquement avoir proféré des menaces de mort à l'endroit de son examie Martine.

Il nie également s'être livré à des voies de fait sur elle, «même si j'avais souvent le feu au c... et qu'on se poussaillait souvent, en plus d'avoir de sérieuses querelles verbales». Mais il affirme avoir «accidentellement» fermé la porte de la chambre au nez de son ancienne amie, où il s'était réfugié après lui avoir dit d'un ton ferme: «Ecoeure-moi pas.»

Témoignant à son procès présidé par le juge Monique Dubreuil, la présumée victime, 23 ans, a soutenu qu'entre le 9 et le 12 octobre dernier, date de son arrestation, son compagnon de 27 ans l'a molestée et dominée. «J'étais paralysée par la peur», dit-elle en réponse à l'avocat de la défense, Me Jean-Paul Perron.

Elle a admis cependant qu'elle répliquait à la violence verbale de Tremblay et qu'elle ne se gênait pas, non plus, pour «poussailler M. Tremblay», quand les choses tournaient au vinaigre.

Celui-ci s'est bien défendu d'avoir asséné un coup au visage de la jeune femme. Faisant référence aux deux photos déposées à la Cour par Me Marc-André Péloquin, procureur de la Couronne, et montrant des blessures superficielles causées à la victime, l'accusé a lancé au magistrat: «Regardez-moi. C'est ce que ça donne, un vrai coup de poing à la figure».

Tremblay rappelait ainsi qu'il y a huit jours, au moment où il se trouvait dans les cellules du Palais de justice, d'autres détenus lui ont fait un mauvais parti. Sous son oeil droit, on pouvait constater des traces et une enflure au niveau de la joue.

Selon les deux versions, Tremblay et la jeune Beaudoin se chicanaient surtout à propos des parents de celle-ci qui, dès le début de la relation, entretenaient un sentiment de méfiance envers le nouvel amant de Martine.

«Ses parents étaient très bien renseignés au sujet de mes démêlés avec Chantal Daigle», dit-il.

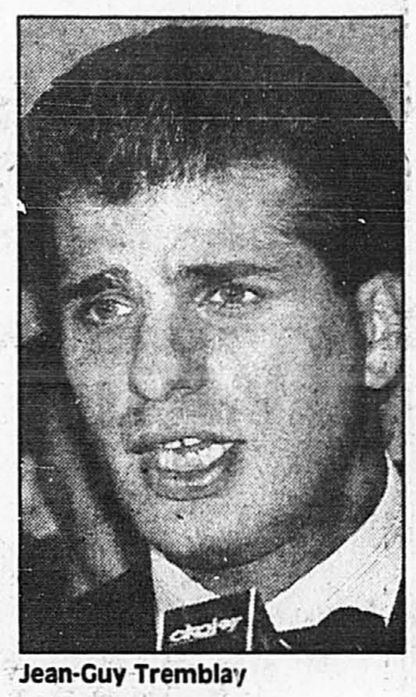

Jean-Guy Tremblay

Un affrontement verbal a notamment suivi une visite de la victime chez son père. La jeune coiffeuse allait couper les cheveux de son père, en début de soirée, et l'accusé n'appréciait guère qu'elle le laisse seul, d'autant plus qu'il avait changé ses heures de travail — mécanicien dans un garage, au coin de la rue — pour profiter des soirées avec sa compagne.

Un autre affrontement a eu lieu lorsque Tremblay a voulu donner un morceau de banane à la fillette, avant le dodo. Elle lui a formellement interdit de lui donner ce morceau de banane, en lui signifiant clairement qu'il s'agissait de sa fille à elle.

Tremblay a aussi très mal accepté que le père de la victime lui dise, au garage où il travaille, que «si tu empêches ma fille de venir chez nous, tu vas avoir affaire à moi». L'accusé affirme ne pas avoir compris cet avertissement, puisqu'il n'a «jamais empêché Martine de rendre visite à son père». Tout au plus, Tremblay avoue avoir projeté la jeune femme en bas du lit, après lui «avoir donné un coup de la fesse. Lorsque j'envoie quelqu'un au sol, je n'ai pas l'habitude de le relever», dit-il. La version de la victime est qu'il l'aurait ensuite projetée sur le lit, en la menaçant de la tuer.

En réponse à l'avocat de la défense, Tremblay a confirmé avoir déjà été condamné pour vol (1985), pour entrave au travail d'un policier (1988) et pour voies de fait (1989). Une autre accusation de voies de fait, à l'endroit de l'octogénaire Gracia Lapalisse, pèse également contre lui.

Ce procès se poursuivra le 16 avril.

Edmonton, capitale des animaux maltraités

presse Canadienne

EDMONTON

■ Edmonton a remporté le titre de «capitale des animaux maltraités du Canada» l'année dernière, a annoncé un porte-parole de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux.

La SPCA d'Edmonton a enquêté sur 2401 plaintes reçues en 1990, comparativement à 1037 à Calgary et 421 à Vancouver, a indiqué hier l'agent de la société, Melinda Jones.

Dans la région de Montréal, 3086 investigations ont été entreprises, mais, la population y est cinq fois plus importante, a-t-elle rappelé.

Le nombre de plaintes enregistrées à Edmonton a grimpé de près de 600 par rapport à l'année précédente.

S'il est vrai qu'à Edmonton les incidents sont signalés plus fréquemment par les habitants, il est tout aussi vrai que bien des gens ont un comportement déplorable, a dit Mme Jones.

Ainsi, il arrive souvent qu'on abandonne des animaux de compagnie quand on déménage, particulièrement si on n'a pas l'intention de payer le loyer au moment du départ.

«Edmonton est une ville où les gens changent souvent de domicile et je pense que c'est de là que vient le problème. Nous avons beaucoup de cas d'abandon.»

146 hamsters «arrêtés» dans un condo luxueux de l'île des Soeurs

Me Jeannine Potvin peut garder ses deux chats!

YVES BOISVERT

■ Une notaire amoureuse des hamsters comparaitra lundi devant la Cour municipale de Verdun pour être accusée d'insalubrité et de possession de plus de deux animaux domestiques.

Plus de deux?

Me Jeannine Potvin logeait dans son luxueux condo de l'Île des Soeurs exactement 146 hamsters dans 55 cages que lorgnaient deux chats.

Les 146 rongeurs ont été arrêtés la semaine dernière au domicile de Me Potvin par les policiers de la CUM et ils sont présentement détenus à la SPCA, aux frais de la Ville de Verdun.

Les propriétaires des condos voisins avaient fait circuler une pétition pour que soient expulsées les petites bêtes, inoffensives prises individuellement, mais fort odorantes, à ce qu'on dit, quand elles atteignent un aussi grand nombre...

Devant le refus de coopérer de Me Potvin, l'inspecteur en chef de la Ville de Verdun, M. Jacques Reid, a dû obtenir un mandat de perquisition et de saisie pour les animaux.

«Une première au Québec!» de dire Me Bernard Synnott, procureur de la Ville.

Des accusations d'entrave au travail d'un fonctionnaire et de voies de fait contre un policier seront aussi déposées. Me Potvin aurait giflé un agent de la paix qui voulait embarquer ses hamsters.

Des bébés, des bébés, des bébés...

Jointe hier à son domicile, Me Potvin a expliqué comment elle en était venue à faire vivre cette colonie de hamsters.

«Ma soeur avait acheté un couple de hamsters et j'ai dû m'en occuper, à partir de mai 1989, parce qu'elle a été hospitalisée. Au bout de deux semaines, ils ont eu sept bébés. Deux semaines plus tard, il y en avait sept autres. Comme plusieurs mouraient ou étaient malades, je suis allée voir le vétérinaire...»

À partir de ce moment, c'est le baby boom!

«Il n'y en a plus un seul qui mourait! Je voulais m'en débarrasser, mais personne ne voulait les prendre. Au *pet shop*, ils étaient intéressés, mais ils disaient qu'ils les donneraient aux boas! Moi, je déteste les serpents! Je ne voulais pas les donner. À la SPCA, il fallait attendre, et il y avait toujours de nouveaux bébés hamsters. C'était très compliqué d'emmener tout ça là-bas et ils ne voulaient pas venir les chercher.»

Et puis, il y a l'amour.

En quelques mois, Me Potvin s'est attachée. «C'est quand ils ont deux semaines qu'ils sont les plus beaux... Ce sont des hamsters angoras... C'est très doux!»

M. Robert Lamarche, de la SPCA, qui s'occupe d'abriter les hamsters, a déclaré hier qu'ils sont en parfaite santé. «Nous sommes obligés de les garder tant qu'il n'y a pas de jugement», a déclaré M. Alain Bourque, porte-parole de la SPCA.

Me Potvin a pu garder ses deux chats.

Coupable d'agression sexuelle, il passera la prochaine année en prison

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Un homme de 33 ans qui vivait séparé de sa conjointe depuis quelques mois, a été reconnu coupable d'agression sexuelle sur celle-ci et envoyé en prison pour un an, même si sa victime avait suggéré qu'il n'aille pas derrière les barreaux. Il était également accusé de l'avoir battue et menacée de mort.

Stéphane Emond s'était présenté chez son ex-conjointe en juin dernier, à son domicile de Sainte-Émélie-de-l'Énergie. Après avoir fait une scène devant les enfants et menacé de se suicider, Emond a battu son ex-compagne pour ensuite l'agresser sexuellement, pendant que les enfants étaient dans une autre pièce.

Le lendemain matin, Emond a contacté sa victime pour lui demander d'alerter la police. Menuisier de métier, Emond n'avait pas de casier judiciaire.

Même s'ils ne vivaient plus sous le même toit, les ex-conjoints se voyaient parfois et allaient même manger ensemble à l'occasion. C'est d'ailleurs après un repas annulé à sa demande qu'Emond a pénétré par effraction dans le domicile habité par la femme mère de trois enfants.

Le procès s'est déroulé devant le juge François Beaudoin, de la Cour du Québec, au Palais de justice de Joliette, et avant que sa décision soit connue, un rapport d'avant sentence a été demandé à un officier de probation.

Dans ce rapport, la victime suggère que l'ex-conjoint soit envoyé en traitement plutôt que derrière les barreaux.

L'avocat de la Couronne, Me Maurice Parent, qui est aussi substitut en chef du procureur général pour le district de Joliette, avait suggéré une peine d'un an.

Dans son verdict, le juge Beaudoin souligne, en référence à un récent jugement de la Cour d'appel, qu'il est aussi grave d'agresser sexuellement son épouse qu'une inconnue.

Il a également retenu le fait que l'accusé avait demandé à son ex-conjointe d'alerter la police et que la victime avait suggéré à la Cour de ne pas emprisonner son agresseur mais plutôt de le faire soigner.

Le conseil d'administration de la STRSM approuve l'entente

PATRICK GRANDJEAN

■ Le renouvellement de la convention collective des 200 employés d'entretien de la STRSM a été entériné, hier soir à Longueuil, par le conseil d'administration de la société, ce qui met le point final à un conflit qui a duré plus de 18 mois.

Les maires de Greenfield Park, M. Steve Olinyk, et de Saint-Hubert, M. Robert Choquette, ont toutefois enregistré leur dissidence pendant la réunion.

Les deux maires sont contre la semaine de quatre jours parce qu'elle «ouvre la porte» à la réduction du nombre d'heures travaillées par les employés d'entretien, lors des prochaines négociations qui doivent débuter cet automne.

D'ici là, la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal licenciera au moins quarante employés de différents services, à la suite de l'abandon, prévu pour la fin juin, de plusieurs circuits d'autobus qui desservaient les municipalités situées en dehors de son territoire. Soixante-dix autobus seront retirés de la circulation.

Hugues Aubertin, président de la STRSM et maire de Boucherville, s'est dit très heureux de «la fin de la longue saga» et des gains réalisés par la Société. Selon lui, ce nouveau contrat de travail, ratifié par 95 p. cent des employés, donne à la direction une plus grande souplesse en ce qui concerne les mouvements et les horaires de ses employés d'entretien.

Les 200 employés, qui ont obtenu 19 p. cent d'augmentation sur trois ans, reprendront le travail lundi prochain et les nouveaux horaires entreront alors en vigueur.

Près de 5000 griefs accumulés pendant la longue grève ont été abandonnés par le syndicat, à la suite d'une entente à l'amiable assortie d'un montant de 165000 $ versé par la partie patronale.

À l'issue de l'assemblée, le maire de Greenfield Park a menacé de se retirer de la STRSM et d'utiliser les services d'une compagnie d'autobus privée, en collaboration d'autres maires, car «cela coûtera moins cher à mes administrés», a-t-il soutenu.

Selon lui, «le prix de la paix» avec les employés d'entretien est trop élevé. «Après la semaine de quatre jours, ils vont avoir 32 heures par semaine, puis moins et finir par ne plus travailler du tout!»

ACQUISITION DU TERRAIN DE «BLUE BONNETS» PAR LA SHDM

Il y longtemps que Montréal s'intéresse au terrain de Blue Bonnets de la Corporation Campeau. C'est gagné depuis hier alors qu'on annonçait ce que *La Presse* prédisait depuis deux jours.

Avec l'achat de Blue Bonnets, Montréal prépare l'an 2000

MARIANE FAVREAU

■ La Ville de Montréal se félicite de l'aubaine qu'elle fait en achetant le domaine Blue Bonnets pour 46 millions $. Des terrains qu'elle laissera dormir au moins une dizaine d'années, le temps de leur trouver une vocation et un marché.

André Lavallée, membre du comité exécutif, y voit une «excellente transaction immobilière» à 7,81 $ le pied carré, et le moyen pour la Ville de contrôler, à son rythme et à sa manière, le développement de 6,3 millions de pieds carrés de terrain. Une superficie semblable à celle qui va des rues Sherbrooke à Viger, de Saint-Denis au boulevard Saint-Laurent.

C'est la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), qui a conclu avec la Corporation Campeau l'achat des 135 acres de terrain, ou 5,8 millions de pieds carrés. S'y ajoutent 10 acres d'emprises de rues que lui cédera Québec.

Sans qu'il en coûte un sou à la Ville, la SHDM acquiert pour 46 millions $ tout le site, les bâtiments, les biens meubles ainsi que le fonds de commerce associés à l'hippodrome, précise Robert Cohen, directeur général de la SHDM, une société paramunicipale.

Blue Bonnets est enclavée par des voies ferrées et s'étend à l'ouest de l'autoroute Décarie jusqu'à une cour de triage. Le terrain n'est pas contaminé, et se trouve à proximité de l'aéroport de Dorval et de la Cité scientifique.

La Ville de Montréal fait une excellente affaire à 7,81 $ le pied carré, répète André Lavallée, responsable du développement urbain au comité exécutif. En bordure du boulevard Décarie, le prix du marché est de 40 $ le pied carré et 25 $ plus à l'est.

Est-ce le zonage industriel des lieux, que la Ville a refusé de changer jusqu'ici, qui lui a valu un si bon prix? «Le zonage n'était pas un facteur déterminant», indique de son côté M. Richard Wertheim, de la Corporation Campeau, joint à Toronto.

«Ce n'était pas une propriété facile à vendre et d'autres facteurs entraient aussi en ligne de compte comme la faiblesse du marché immobilier.» Il estime que sa société a obtenu un prix juste dans les circonstances. Il se réjouit surtout que Campeau réalise ainsi sa première vente importante depuis des mois.

Laisser dormir

Montréal n'écarte à priori aucun projet, résidentiel, commercial (bureaux) ou industriel. Mais pour l'instant, elle doit élaborer une planification d'ensemble pour le site qu'elle entend développer avec le secteur privé.

Aucun échéancier n'est prévu pour sa mise en valeur, indique M. Cohen. La propriété restera dans la banque de terrains que la Ville compte développer au tournant du siècle. Entre-temps, la SHDm pourrait en vendre des parcelles pour rentabiliser son investissement, financé par des emprunts de 40 millions $ à la Banque Nationale et 10 millions $ à la Ville.

Outre les intérêts, elle déboursera trois millions $ de taxes foncières par an mais la location de l'hippodrome (43 p. cent de l'espace) au groupe Marier lui en rapportera autant.

Pétition pour bloquer l'augmentation de salaire des élus de Ste-Catherine

GILLES ST-JEAN

■ Une pétition a commencé à circuler cette semaine à Sainte-Catherine, contestant l'augmentation de salaire de 70 p. cent que viennent de se voter les membres du conseil municipal.

L'augmentation porte de 10400 $ à 18000 $ le salaire du maire, et de 5200 à 9000 $ son allocation de dépenses; les salaires des conseillers passent de 3460 à 6000 $ et leur allocation de dépenses de 1740 à 3000 $.

Interviewé hier à ce sujet, le maire Claude Nadeau ne voit pas là de quoi fouetter un chat.

«Les émoluments des élus n'avaient pas été ajustés depuis quatre ans, a-t-il dit, et l'augmentation reflète très bien ce qui est payé aux élus des villes voisines.»

Selon M. Nadeau, les maires de Delson, Saint-Constant et Candiac reçoivent respectivement des salaires de 16000, 23000 et 28000 $, pour des populations respectives de 5000, 17000 et 13000 habitants; Sainte-Catherine a une population de 10000 personnes.

Les conseillers, à Sainte-Catherine comme dans les autres villes, touchent le tiers du salaire du maire.

«Compte tenu du travail à faire, ce ne sont pas des salaires exorbitants, a assuré M. Nadeau. Le conseil a 12 assemblées régulières par année et en moyenne deux assemblées spéciales par mois. De plus, chaque conseiller est responsable d'au moins un dossier; plusieurs en cumulent deux ou trois. Quant à moi, je consacre 50 heures par semaine à mon travail de maire, avec les conseils, les caucus, les réunions de MRC, des régies de police et d'assainissement des eaux, les comités et les congrès...»

La Presse n'a pu joindre les personnes qui ont mis la pétition en circulation. Celle-ci ne mentionne le nom d'aucun responsable.

Laval: projet domiciliaire de 500 millions

FLORIAN BERNARD

■ Cinq constructeurs d'habitation du Québec ont formé un consortium dans le but de construire 1230 résidences familiales, 850 unités d'habitation en logements locatifs, ainsi que des immeubles commerciaux dans le prolongement du boulevard Pie-IX, à la hauteur de l'autoroute 440, à Laval.

Étalé sur dix ans, le projet *Val des Brises* prévoit des investissements de 500 millions $. Quelque 294 résidences unifamiliales haut de gamme seront construites au cours de la première étape du projet, qui en compte cinq en tout.

Les acheteurs auront le choix de plus de 50 modèles, à des prix s'échelonnant de 200000 à 350000 $. Déjà, huit maisons témoins sont en construction.

Le consortium est formé de Construction Alabec, les Habitations du Boisé d'En Haut, Grilli et Ménard, Habitations Prével et les Maisons Claude Bouchard. La coordination du projet a été confiée au Groupe Monit International.

Le schéma d'implantation s'inspire du concept de la cité-jardin, développé en Angleterre au début du siècle. Il prévoit l'aménagement, au coeur de l'ensemble, d'un vaste parc octogonal à vocation régionale, de même qu'un parc à rétention d'eau. La végétation naturelle sera préservée.

OUVERTURE DE LAVAL

VENTE DE TAPIS

1° Vous obtenez le tapis résistache
2° Vous obtenez le sous-tapis
3° Vous obtenez l'installation
4° Nous payons la T.P.S.
5° Nous payons la taxe prov.

VOUS OBTENEZ LES
5 pour 1
SEUL BAS PRIX
Ex.: Luxueux saxony
Garantie 10 ans
Valeur 29,99$
TAPIS SEULEMENT $24.99
Spécial 5 pour 1

5 POUR 1

NOUS PAYONS LA T.P.S. SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN INVENTAIRE

TAPIS INDUSTRIEL
PREMIÈRE QUALITÉ $7.99 V.C.

TAPIS PELUCHE
PREMIÈRE QUALITÉ $12.99 V.C.

PRÉLART SANS CIRAGE
PREMIÈRE QUALITÉ $8.99 V.C.

BALANCE DE ROULEAUX JUSQU'À 12' X 20'
ÉPARGNEZ JUSQU'À 70%

Le tapis RÉSISTACHE*

Le tapis RÉSISTACHE* certifié par Du Pont est fabriqué avec du nylon de toute première qualité, conformément aux normes établies par Du Pont. Pour vous, cela signifie qu'il conservera la beauté et l'éclat du neuf très, très longtemps. Et naturellement, la plupart des taches s'enlèvent facilement avec du savon et de l'eau — même au bout de 24 heures.

INSTALLATION GARANTIE

Douglas & Desjardins
● 3856, Côte Vertu, Ville St-Laurent
● 420, boul. des Laurentides, Laval
● 1875, Panama, Brossard
(une rue à l'est du pont Champlain)

POUR INFORMATIONS:
336-1234

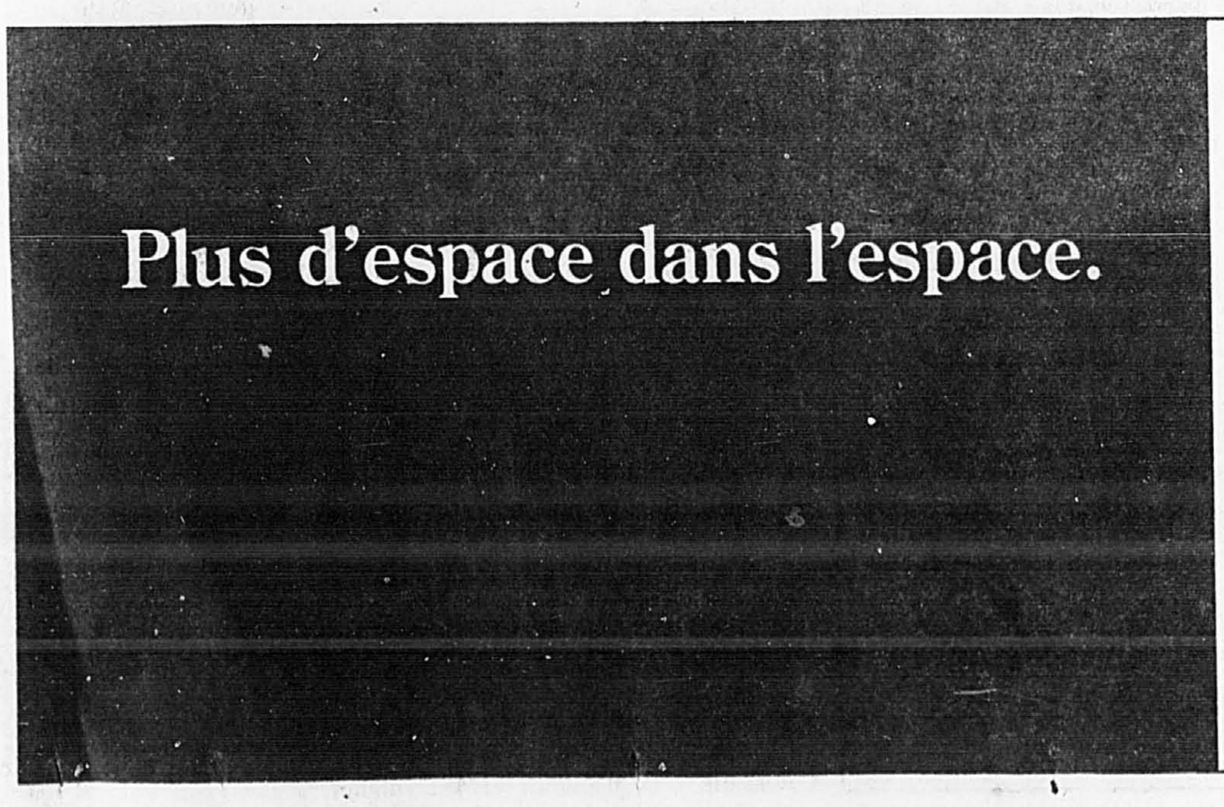

Calgary en classe Affaires.
Fauteuils grand confort, cabine spacieuse.

Air Canada

Piéton tué par une bétonneuse rue Notre-Dame

■ Un piéton a péri, frappé par une bétonneuse, en traversant la rue Notre-Dame, tout près de la rue Saint-Pierre, dans le Vieux-Montréal, hier vers 14 h 45.

La victime, un Montréalais âgé de 47 ans, a été heurtée à la tête par le parechoc du camion qui tournait sur la rue Notre-Dame. Le piéton est mort sur le coup. Le chauffeur ne l'avait pas vu et a été prévenu par des témoins. La circulation a été paralysée pendant trois-quarts d'heure.

Une autopsie sera pratiquée sur le corps du défunt dont l'identité n'a pas été révélée par le service de police de la CUM. Une enquête sur les circonstances de cet accident mortel a été ouverte par le poste de police du district 33.

La Cour suprême se penche finalement sur l'extradition de Ng

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse

OTTAWA

■ Le Canada doit réaffirmer son opposition à la peine de mort, pour une question de principe, quelle que soit l'atrocité des crimes commis, soutient Amnistie internationale, qui est intervenu hier en Cour suprême pour s'opposer à l'extradition sans garantie de Charles Ng et Joseph Kindler.

Amnistie ne croit pas que la vengeance soit un «motif légitime» en droit international pour demander l'extradition des deux hommes, l'un accusé de 12 meurtres atroces et passible de la peine de mort en Californie, l'autre déjà condamné à mort, pour le meurtre d'un complice, en Pennsylvanie.

Les parents de 13 victimes sont venus de tous les coins des États-Unis pour demander l'extradition des deux hommes, et manifester hier à la Cour suprême, peu avant que ne commencent les audiences dans cette affaire conjointe.

L'organisme international voué à la défense des droits humains «n'avait d'autre choix que d'intervenir», a expliqué Roger Clark, secrétaire général de la division canadienne d'Amnistie. Celui-ci a toutefois nié que la question ait pu créer certaines divisions parmi les membres de l'organisme.

La Cour suprême a entendu hier durant toute la journée les causes des deux Américains et doit maintenant décider si l'extradition de ressortissants étrangers, sans garantie, vers une destination où ils sont passibles ou déjà condamnés à la peine de mort, viole la Charte canadienne des droits et libertés.

Si la Cour juge qu'un droit fondamental est effectivement violé, elle doit ensuite décider si cette violation est légitime, pour le bien de la société, tel que le prévoit l'article premier de la Charte.

Charles Ng est accusé de douze meurtres et de multiples autres crimes abominables, — dont certains cas de torture et d'agressions sexuelles commis contre des femmes et des enfants — exécutés entre 1984 et 1985 en Californie. Il a été arrêté à Calgary en 1985, après une tentative de vol à main armé où il a tiré dans la main d'un agent de sécurité. Il a déjà purgé sa peine de quatre ans et demi au pénitencier de Prince Albert en Saskatchewan, mais il est encore sous les verrous.

Joseph Kindler a été reconnu coupable en 1985 du meurtre d'un complice qui devait témoigner contre lui dans une affaire de vol, à Philadelphie. Condamné à mort, il s'est enfui au Canada, où il a été arrêté, au Québec en 1985. Il s'est encore enfui de manière spectaculaire de la prison de Parthenais, à Montréal, en nouant des draps, pour être repris au Nouveau-Brunswick en septembre 1988.

Ng se bat contre son extradition depuis qu'il a été arrêté à Calgary en 1985. Deux anciens ministres de la Justice, MM. John Crosbie et Doug Lewis, qui ont examiné les cas de Ng et de Kindler, ont refusé de demander des garanties pour éviter la peine de mort aux deux hommes.

Pour sa part, Ng a allègue que le ministre a violé la Charte des droits en omettant de demander à la Californie de garantir qu'il ne soit pas exécuté. La Cour suprême doit se prononcer à ce sujet. Selon Amnistie international et les avocats de Ng et de Kindler, les garanties exigées par le Canada n'établiraient pas un précédent encourageant la venue des criminels.

C'est toutefois ce qu'allègue la Couronne. «Ce serait faire l'autruche que de ne pas le réaliser», a déclaré le procureur Douglas Rutherford.

Me Rutherford a aussi longuement expliqué pourquoi il n'était pas «inadmissible» de renvoyer un ressortissant étranger vers une exécution possible. Plaidoyer qui a toutefois été interrompu par le juge en chef Antonio Lamer, qui a demandé à l'avocat s'il n'était peut-être pas en train de défendre une réinstitution de la peine de mort au Canada.

John Martin, le procureur public du *county* de Calverass, où Ng serait jugé, n'a pu dire hier comment son Etat réagirait si le Canada exigeait des garanties soustrayant Ng à la peine de mort.

Les parents des victimes ont rempli la cour hier. La plupart semblaient sceptiques à leur sortie de l'audience.

«De toute évidence, il y a quelque chose qui ne va pas avec votre système», a lancé Sharon Sellitto, de San Francisco, dont le frère été présumément assassiné par Ng en 1984. Cela fera donc bientôt sept ans qu'elle attend que justice soit rendue, précise-t-elle, d'un air renfrogné.

Elle était déjà venue au Canada en 1985, au moment de la mise en marche des procédures d'extradition et s'était réjouie trop tôt de la première décision du Canada d'extrader Ng. «Est-ce que j'ai confiance? Est-ce que je suis optimiste? Je me pose beaucoup de questions sur ce système», a-t-elle déclaré.

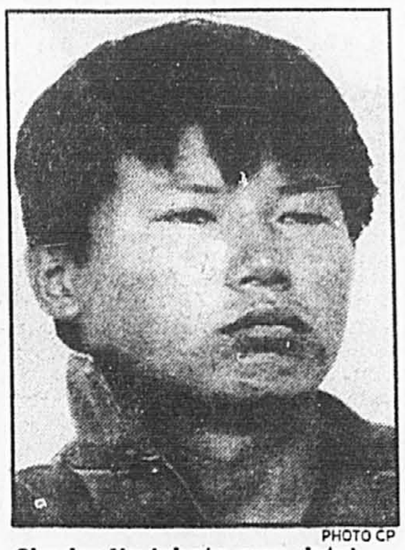

PHOTO CP

Charles Ng (photo sans date).

PHOTO CP

Joseph Kindler (en 1982).

La Ville entend les artistes de la rue

PATRICK GRANDJEAN

■ La salle du conseil de l'hôtel de ville était remplie hier soir d'artistes et d'artisans de rues montréalais venus exprimer leurs craintes et leurs recommandations sur le projet de règlement municipal visant à mieux encadrer leur activités et rehausser la qualité des articles offerts.

D'autres dessinaient, en suivant le débat.

Lors de cette assemblée publique de la Commission de la culture et du développement communautaire, les artistes ont manifesté leur peur de perdre leur emplacement (entre 125 et 150). Certains ont soumis l'idée que la Ville loue les emplacements qu'ils occupent en leur fournissant différents services, comme à Québec où il faut payer près de 1000 $ par an.

«Cela fait parfois 10 ou 15 ans que nous bâtissons notre clientèle à un endroit», a expliqué Lucien Gobeil, de l'Association des artistes des rues et des places publiques.

Dans le projet, chaque détenteur de permis choisit trois emplacements par ordre d'intérêt et obtient celui qu'aucun autre n'a demandé. Les artistes et les artisans qui ont plus d'ancienneté dans «le domaine public» ont préséance.

Mais le projet de la Ville ne reconnait que les trois dernières années d'ancienneté et certains artistes qui travaillent au grand air depuis longtemps voient cela d'un mauvais oeil, comme Shaughan Williams, qui fabrique et vend des bijoux depuis 20 ans. Ce créateur dit avoir lutté pour la reconnaissance des artistes de rues par la Ville, à ses débuts.

«Je n'ai pas demandé de permis l'an dernier parce que j'essayais de travailler pour une galerie. Avec ce système, ma femme et moi nous risquons de nous retrouver avec moins d'ancienneté que d'autres arrivés bien après», a-t-il expliqué.

D'autres s'inquiètent du mode d'obtention du permis. Ils ont demandé que celui-ci qui serait attribué après évaluation d'un comité, soit un «droit acquis», et que l'artiste ne soit pas évalué chaque année.

La Commission présidée par Mme Martine Blanc doit délibérer et adopter le projet de règlement révisé, mardi le 26 février prochain, lors d'une assemblée publique.

Inuk mort dans l'incendie de sa prison: la poursuite contre Québec traîne en longueur

YVES BOISVERT

■ Les parents d'un Inuk décédé dans l'incendie d'une prison de Povungnituk, dans la baie d'Hudson, se demandent si le gouvernement finira par reconnaitre sa responsabilité.

M. Samisa Sala et Mme Annie Sala poursuivent depuis deux ans le Procureur général du Québec pour un montant de 185 000 $.

Leur fils, Abelie Sala, est mort asphyxié dans sa cellule, dans la nuit du 24 au 25 janvier 1989, à l'âge de 25 ans. La prison du poste de police de Povungnituk n'était pas gardée au moment où l'incendie a débuté, et personne n'était sur les lieux pour laisser M. Sala sortir.

Les policiers avaient arrêté Abelie Sala en fin de soirée, le 24 janvier. Il était ivre et faisait du tapage près de la station de radio communautaire.

Il est mis en cellule vers 23 h 30, au poste de police. Vers 2 h du matin, le policier et son assistant quittent la prison, laissant le détenu fin seul derrière les barreaux, dans la roulotte qui fait office de poste de police et de prison.

Vers 2 h 30, le feu éclate. Alertés par les cris du jeune Sala, des voisins tentent d'entrer dans le poste de police pour le libérer: rien à faire, la porte est verrouillée.

Quand, finalement, on retrouve le policier, qui est le seul à posséder les clés, il est trop tard. Le feu est presque éteint, mais Abelie Sala git dans sa cellule.

Le laboratoire de police scientifique n'a pu déterminer avec certitude l'origine de l'incendie. On retient l'hypothèse d'un court-circuit dans le panneau électrique et celle d'un feu dans une poubelle près de la cellule.

Selon les parents, il est impossible que leur fils ait lui- même mis le feu: le jeune Sala a été fouillé avant d'être incarcéré. Le Procureur général, lui, croit au contraire qu'il est vraisemblable que Sala ait déclenché l'incendie.

Mais le principal argument du gouvernement est que le policier inuit qui était chargé de surveiller la prison n'était pas un employé du Procureur général, mais de la communauté inuit de Povungnituk.

Argument que récuse totalement l'avocat des parents, Me Éric Lépine, dans sa requête. Selon lui, il ne fait aucun doute que le policier était à l'emploi de la Sûreté du Québec: il a été entrainé par la SQ et travaillait sous la supervision de policiers de la SQ de Grande-Baleine. Selon l'avocat Lépine, le salaire du policier inuit est versé par la SQ dans les coffres de la communauté de Povungnituk.

Me Lépine n'a pas voulu commenter plus avant. Les parents, eux, commencent à trouver le temps long.

Des casinos au Québec? C'est pas demain la veille, croit un psychologue

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Un spécialiste de la psychologie du jeu et des joueurs pathologiques, le professeur Robert Ladouceur, de l'Université Laval, ne croit pas à l'ouverture prochaine de casinos au Québec, comme l'espère l'hôtelier Raymond Malenfant. Propriétaire de l'hôtel Fort Garry, à Winnipeg, Malenfant y a ouvert un casino avec la bénédiction des autorités manitobaines. Il se propose de faire étudier son fonctionnement et ses retombées par le ministre du Tourisme, André Vallerand.

Le ministre a déjà pris position contre l'ouverture de casinos au Québec, mais le déficit de plus de 700 millions de dollars qu'accuse la balance commerciale de l'industrie touristique pourrait faire changer la philosophie du gouvernement. « D'autant plus qu'avec la TPS et la TPQ, le secteur du tourisme va souffrir encore plus», déclarait le ministre Vallerand à *La Presse* au début de la semaine.

«Il y a au Québec 70 000 à 100 000 joueurs pathologiques, a précisé hier le professeur Ladouceur. C'est environ 1,2 pour cent de la population. Environ 90 pour cent des Québécois ont déjà joué. Mais la propension au jeu est très liée à la disponibilité des jeux et il est certain que l'ouverture de casinos va amener davantage de gens à jouer.»

Le professeur de psychologie dirige à l'Université Laval un laboratoire d'étude du phénomène «jeu» depuis une douzaine d'années. Ce laboratoire a déjà réalisé une cinquantaine d'études empiriques sur la question. «L'ouverture de casinos amènera certainement des gens à développer des habitudes pathologiques de jeu.» Les aspects «positifs» de l'ouverture de casinos sont bien connus: «Ça rapporte beaucoup d'argent, et dans le cas du Manoir Richelieu et de la région de Charlevoix, le tourisme en bénéficierait, admet le professeur Ladouceur. Mais il ne faut pas négliger les retombées sociales peu intéressantes, comme l'accroissement du nombre des joueurs pathologiques et la création d'un réseau qui entrainera un accroissement de la criminalité».

Aux arguments de M. Malenfant qui affirme qu'aucune hausse de la criminalité n'a été enregistrée à Winnipeg, le professeur Ladouceur oppose l'exemple d'Atlantic City, au New Jersey, envahie par la pègre. «De plus, il faut donner plus de temps pour pouvoir juger de l'expérience manitobaine», dit M. Ladouceur.

«Je ne crois pas à l'ouverture prochaine d'un casino au Québec, estime l'universitaire.

Le maire de Châteauguay met en garde contre les «Warriors blancs»

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le maire de Châteauguay Jean-Bosco Bourcier prévoit une recrudescence de la violence si de nouvelles barricades devaient être érigées aux points d'accès du pont Mercier sur la rive sud du Saint-Laurent.

Témoignant devant le Comité permanent des Affaires autochtones, M. Boursier a indiqué que les tensions étaient encore vives entre les Blancs de Châteauguay et les autochtones de la réserve de Kahnawake. Ceux-ci avaient bloqué l'entrée au pont Mercier cet automne en guise d'appui aux revendications des Mohawks de Kanesatake, forçant ainsi les citoyens de Châteauguay et des municipalités environnantes à faire de longs détours pour se rendre sur l'île de Montréal.

M. Bourcier a expliqué que Châteauguay avait elle aussi ses «Warriors blancs» et qu'il y aurait peut-être plus d'un mort si la saga des barricades devait se répéter.

«Si on se mettait dans la tête de faire un nouveau blocus, on ne pourrait plus avoir le contrôle sur une partie de la population,» a-t-il soutenu.

Il a expliqué aux journalistes qu'une poignée de citoyens qui avaient d'ailleurs contribué au malaise entre les Blancs et les autochtones au plus fort de la crise n'accepteraient pas de voir leur liberté de circulation brimée encore une fois.

L'image et la réputation de cette petite municipalité ont été ternies à la suite des événements de l'été dernier, a ajouté le maire. Aussi, les relations entre le conseil de bande de Kahnawake et la municipalité sont-elles à un point mort, a-t-il poursuivi.

M. Bourcier a souhaité que le temps arrange les choses entre les Blancs et les Mohawks.

Le maire a rejeté une partie du blâme relativement aux récents incidents violents sur «l'absence totale du gouvernement fédéral» dans cette affaire et sur le manque de sérieux affiché par le gouvernement du Québec.

Et pendant que les gouvernements laissaient «pourrir» la situation, l'appareil policier jouissait d'une trop grande liberté, a-t-il précisé, ce qui a attisé les tensions au sein de la communauté.

Bref, pour le maire de Châteauguay, le système gouvernemental fait largement défaut et ne tient pas compte des doléances des autochtones pendant que les ministres des Affaires autochtones «jouent à la chaise musicale.»

Des travaux communautaires pour un vol de tableaux

GILLES ST-JEAN

■ Jean Bergeron, 24 ans, a été condamné hier à un total de 180 heures de travaux communautaires, notamment pour le vol de tableaux chez Alberte et Gaston de La Boissière, à Boucherville, après avoir plaidé coupable devant le juge Denis Bouchard, de la Cour du Québec à Longueuil.

Le jeune homme, qui n'avait pas de casier judiciaire, s'est reconnu coupable de complot et de vol par effraction dans un appartement de Montréal — où Michel de La Boissière et lui s'étaient emparés d'instruments de musique —, du vol des tableaux du couple de La Boissière, ainsi que d'entrave à la justice pour avoir détruit ces tableaux.

Le couple a été assassiné le 30 janvier 1989 par son fils unique, Michel, maintenant âgé de 23 ans et condamné depuis à la prison à vie. Jean Bergeron a été acquitté par un jury, le printemps dernier, d'une accusation reliée aux meurtres.

SUITES JOURNEY'S END

MAINTENANT OUVERT À LAVAL

2035 Autoroute des Laurentides, Laval, Québec (514) 686-6777

77,88 $ Simple

Avec petit déjeuner continental gratuit. Chaque suite vous offre: • 450 pieds carrés d'espace vital aménagé avec goût. • Vivoir des plus confortables avec canapé-lit, téléviseur, table de travail, bar avec évier et cafetière. • Chambre à coucher avec lit de très grand format et second téléviseur, séparée du vivoir par d'élégantes portes françaises.

RÉSERVATIONS SANS FRAIS 1-800-668-4200
À TORONTO 624-8200

SUITES Journey's End

SUITES JOURNEY'S END ÉGALEMENT DISPONIBLE AUX ENDROITS SUIVANTS:
TORONTO (AÉROPORT) • LONDON, ONTARIO • WHITBY, ONTARIO • WINDSOR, ONTARIO
LAVAL, QUÉBEC • POINTE-CLAIRE, QUÉBEC • QUÉBEC, QUÉBEC • BUFFALO, NEW YORK

SPACIEUSES & CONFORTABLEMENT ABORDABLES.

LA SOCIÉTÉ JOURNEY'S END - PLUS DE 125 ÉTABLISSEMENTS AU CANADA ET DANS LE NORD-EST DES ÉTATS-UNIS

À DEMI PRIX POUR CE WEEKEND

© LEON'S 1991

INCROYABLE ! ACHETEZ UN CANAPÉ AU PRIX COURANT ET VOUS OBTENEZ LA CAUSEUSE OU LE FAUTEUIL ASSORTI À MOITIÉ PRIX

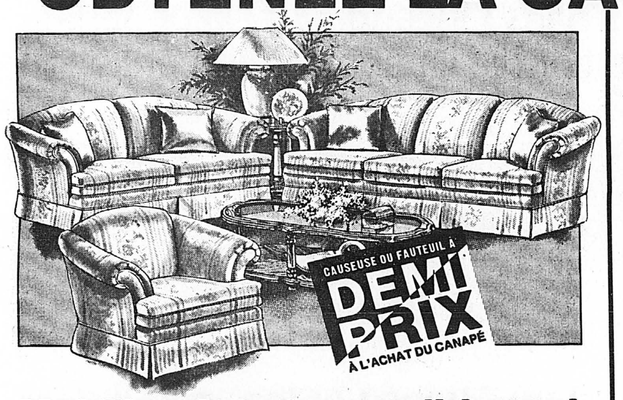

Mobilier de salon traditionnel

739.07 CANAPÉ

Mobilier essentiellement traditionnel, magnifique recouvrement jacquard.

CAUSEUSE... 690.77$** **FAUTEUIL... 431.16$

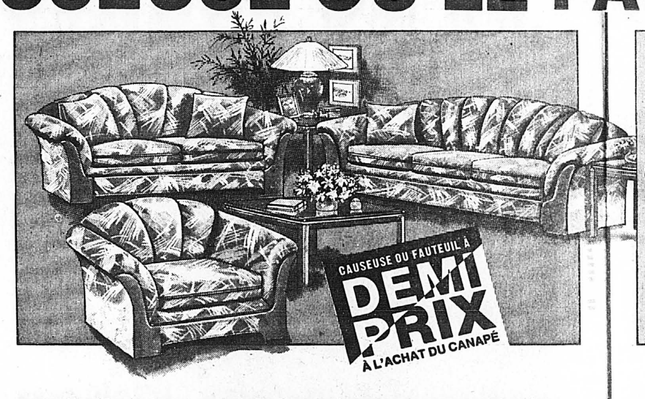

Mobilier de salon de style moderne

578.38 CANAPÉ

Dossier arrondi, garnitures de bois noir, joli revêtement jacquard.

CAUSEUSE... 485.74$** **FAUTEUIL... 393.93$

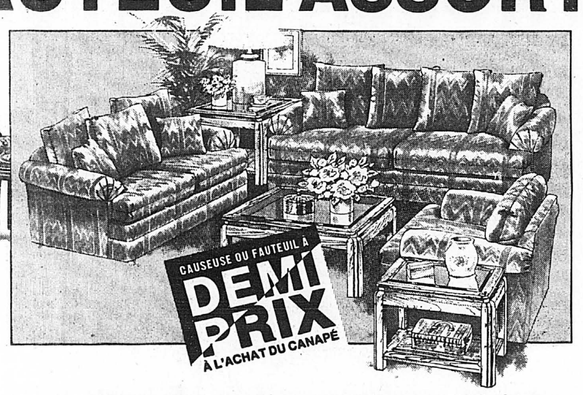

Mobilier de salon contemporain

798.16 CANAPÉ

Dossier à coussins, appuie-bras arrondis, coussins de siège en T et coussins d'appoint assortis.

CAUSEUSE... 751.43$** **FAUTEUIL... 561.48$

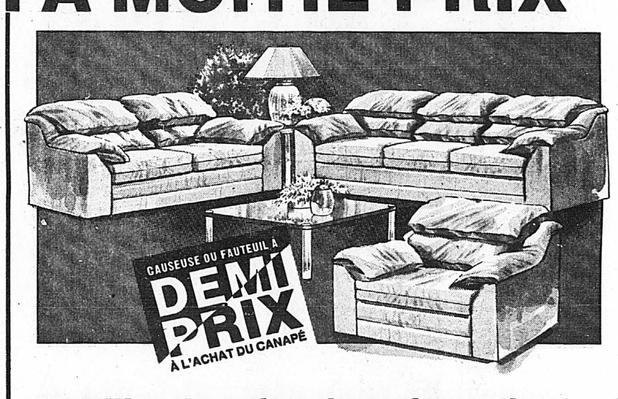

Mobilier de salon de style moderne

598.40 CANAPÉ

Recouvrement 100% velours acrylique, bleu. Dossier à coussins, rembourrage de dacron très confortable.

CAUSEUSE... 525.13$** **FAUTEUIL... 471.27$

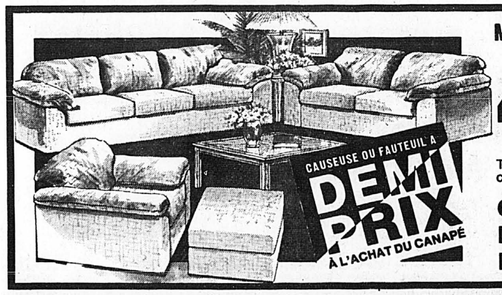

Mobilier de salon de style moderne

497.65$ CANAPÉ

Tissu jacquard multiteintes convenant à tous les décors, dossier et appuie-bras rembourrés de dacron.

CAUSEUSE ..... 459.54$
FAUTEUIL ..... 367.51$
REPOSE-PIEDS ..... 99.60$

EN FIN DE SEMAINE SEULEMENT !

INCROYABLE MAIS VRAI ! ACHETEZ N'IMPORTE QUEL CANAPÉ ILLUSTRÉ SUR CETTE PAGE ET VOUS OBTENEZ UN RABAIS DE 50% SUR LA CAUSEUSE OU LE FAUTEUIL ASSORTI. VENEZ CHEZ LÉON ET ÉCONOMISEZ ! UNE OCCASION À NE PAS MANQUER !

- ★ LE PLUS GRAND MAGASIN D'AMEUBLEMENT AU CANADA
- ★ LES PLUS BAS PRIX GARANTIS, TOUS LES JOURS
- ★ AU SERVICE DES CANADIENS DEPUIS 1909
- ★ EMPORTEZ VOS ACHATS ET ÉCONOMISEZ !

LÉON

Cette offre est non applicable aux commandes antérieures.

HEURES D'OUVERTURE
LUN.; MAR.: 9 h à 19 h.
MER.; JEU.; VEN.: 9 h à 21 h.
SAM.: 9 h à 17 h.

LAVAL
Centre 2000, boul. St-Martin ouest Laval
Sortie 9 de l'autoroute des Laurentides
Tél.: Montréal — 336-7741
Tél.: Laval — 688-3851

GREENFIELD PARK
RIVE-SUD
Centre d'achats Greenfield Park
399, boul. Taschereau, tél.: 466-9400

Frais de scolarité dans les cégeps? Québec n'écarte pas l'idée

MARIE-FRANCE LÉGER

■ La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, n'a pas écarté hier l'idée d'une imposition éventuelle de frais de scolarité au niveau collégial.

Mme Robillard a affirmé que le gouvernement s'interrogeait régulièrement sur ses choix de société à la veille de chaque nouveau budget. Elle n'a pas voulu préciser si ces frais allaient s'appliquer dès 1991 et a ajouté qu'elle se préoccupait non seulement d'accessibilité mais aussi du taux de persévérance aux études.

Après avoir pris la parole devant les membres de la Fédération des cége , la ministre commentait ainsi un article paru dans un quotidien montréalais qui avançait que cette hypothèse était de nouveau envisagée pour le collégial.

Le président de la Fédération des cégeps, M. Yves Sansouci, a pour sa part tenu à expliquer qu'il croyait toujours au principe de la gratuité. «Avant de penser à imposer des frais de scolarité nous devons d'abord songer à d'autres sources de financement comme une plus grosse participation des entreprises. En Colombie, par exemple, 2 p. cent de la masse salariale des entreprises sert au financement de la formation professionnelle», a-t-il remarqué.

M. Sansouci a aussi rappelé que les cégeps dépendaient toujours presque uniquement du gouvernement sur le plan financier et qu'en six ans ils avaient subi d'énormes compressions budgétaires de l'ordre de 100 millions de dollars. Préoccupée par cette situation, la Fédération a mis sur pied un groupe de travail pour étudier le mode de financement post-secondaire dans les autres provinces canadiennes et en Europe. «Au moins sept des 10 provinces canadiennes imposent des frais de scolarité au niveau collégial», a-t-il indiqué.

Comme il fallait s'y attendre, les étudiants et les étudiantes ont rapidement mis en garde la ministre de l'Enseignement supérieur. La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) ont fait savoir qu'elles livreraient une bataille féroce pour empêcher le gouvernement d'aller de l'avant.

La Fédération des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ) s'est aussi portée à la défense de la gratuité au collégial qui garantit, disent-ils, la plus large accessibilité possible aux études supérieures. La Centrale des enseignants du Québec (CEQ) a également dénoncé cette idée qui constituerait «une atteinte sérieuse au principe de l'accessibilité qui était à la base même de la démocratisation du système scolaire».

Il faut souligner que les étudiants de cégeps ont déjà de lourdes dépenses à assumer en frais d'inscriptions et de matériel scolaire. En fait, les étudiants à temps partiel payent déjà des frais de scolarité puisqu'ils déboursent un dollar par heure de cours. Les frais d'inscriptions annuels varient entre 60 et 100 dollars selon les cégeps. L'achat de livres et de cahiers peut parfois entrainer des dépenses de 150 dollars pour un seul cours, notamment dans les classes techniques où le matériel est plus sophistiqué.

En gros, l'étudiant à temps plein en formation générale dépense entre 150 et 350 dollars par année. Tout proportion gardée, l'étudiant à temps partiel dépense encore plus. Au cégep Maisonneuve par exemple, l'étudiant à temps partiel qui ne prend que deux cours de mathématiques pendant l'année dépense environ 300 dollars. Les étudiants en formation technique sont ceux qui écopent le plus.

Rappelons en terminant que cette nouvelle controverse sur le maintien de la gratuité dans les cégeps confirme les propos que tenait la semaine dernière à *La Presse* la ministre de l'Enseignement supérieur. Mme Robillard affirmait qu'elle envisageait une nouvelle hausse des frais de scolarité universitaires en 1992.

PHOTOTHEQUE *La Presse*

Lucienne Robillard

Éducation: le programme d'aide aux organismes volontaires est intouchable, dit Pagé

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire est «intouchable», a annoncé hier le ministre de l'Education Michel Pagé.

Ce programme de 13 millions $ semblait menacé de disparition dans le cadre des coupures budgétaires que le gouvernement impose à chaque ministère en vue du budget de l'année financière qui commencera le premier avril 1991.

«J'ai très clairement indiqué à mes sous-ministres, au Conseil du trésor et à la commission de financement que ce programme est intouchable», a dit le ministre Pagé jeudi en se présentant à la réunion du groupe parlementaire libéral dans un hôtel de Québec.

Selon le ministre, ce programme «permet à des groupes de se solidariser autour d'objectifs visant à régler les problèmes de société dans leur milieu de vie».

Quelque 800 groupes se qualifient pour des subventions dans le cadre de ce programme. Il s'agit de groupes oeuvrant dans des domaines comme l'aide aux plus défavorisés, la condition féminine, l'aide internationale, etc.

Malgré les coupures qui s'imposent dans le budget de cinq milliards $ du ministère de l'Education, M. Pagé a indiqué que deux autres secteurs non seulement ne seront pas touchés, mais verront les fonds augmenter.

Il s'agit de la lutte à la pauvreté dans les milieux scolaires défavorisés et de l'intégration des néo-québécois dans les écoles.

Des milliers d'enfants se rendent à chaque matin à l'école sans avoir pris un déjeuner convenable et cette situation se répercute sur leur rendement scolaire, a signalé le ministre.

«Je suis en train d'étudier le dossier. Il y aura une décision prise d'ici deux mois pour intervenir de façon structurante, pas ponctuelle, dans le domaine de la pauvreté», a dit le ministre.

Déjà le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté s'était dit préoccupé lui aussi par les problèmes scolaires et sociaux des enfants provenant de milieux défavorisés.

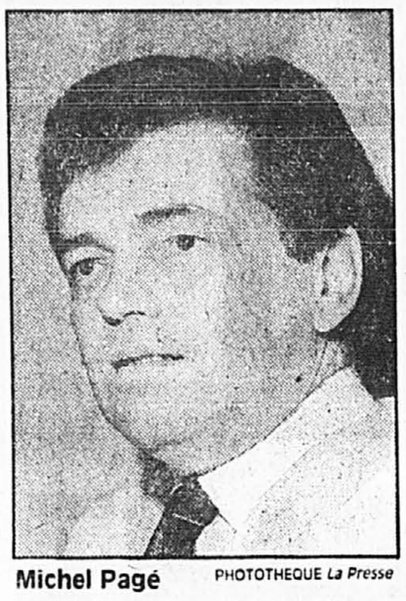

Michel Pagé PHOTOTHEQUE *La Presse*

M Pagé a également annoncé qu'un programme de son ministère sera mis en place pour répondre au nombre grandissant d'allophones dans les écoles de la région de Montréal.

«Il y a 76 pour cent des immigrants qui s'installent à Montréal, huit pour cent à Laval et huit pour cent en Montérégie, de sorte que 25 pour cent des élèves sont allophones dans la région de Montréal», a dit le ministre.

Enfin, le ministère de l'Education se penche sur l'orientation des élèves de 4e et 5e année du cours secondaire.

M. Pagé s'est dit préoccupé par le fait qu'au niveau collégial, 40 pour cent des étudiants changent d'option dès la première année.

M. Pagé a également signalé que plusieurs élèves qui pourraient choisir les cours de formation professionnelle dispensés par les commissions scolaires préfèrent aller au cégep afin de pouvoir jouir de prêts et de bourses.

Le ministère étudie la possibilité de qualifier les étudiants de la formation professionnelle au régime des prêts et bourses. Ces étudiants ne jouissent actuellement que d'une allocation mensuelle de dépense de 250 $.

Une clinique fréquentée par des toxicomanes est menacée de fermeture

FRANCOIS FOREST

■ Au moment où les médecins révèlent une «forte augmentation» du nombre de personnes séropositives à Montréal, la clinique CACTUS du CLSC Ville-Marie s'apprête à fermer ses portes à la fin du mois si les gouvernements refusent de reconduire sous une forme ou une autre les subventions nécessaires à son maintien.

L'objectif de la clinique était de diminuer les risques d'infection et de contamination du virus HIV par la distribution de seringues propres en retour de seringues usagées que les toxicomanes ont tendance par habitude à s'échanger. Chaque nuit, 150 toxicomanes y ont recours; ce chiffre grimpe à 300 les fins de semaine.

La Presse a appris que l'aide fédérale de 165000 $ à ce projet de démonstration tombait à échéance à la fin du mois de mars. Subventionné pour deux ans depuis juillet 1989 par Ottawa et pour trois ans (172000 $) par Québec, le conseil d'administration de CACTUS doit se réunir dans les prochains jours pour évaluer la situation et décider de la fermeture, de la réduction de services ou de l'intensification d'un lobby pour trouver d'autres souscripteurs.

Dans le cadre des projets «participation», le gouvernement fédéral s'engageait pour une certaine période, le temps de permettre aux organismes sans but lucratif de trouver d'autres sources de financement et aux autorités régionales de s'impliquer si elles trouvaient le service rentable.

Dans le présent cas, la date de tombée du gouvernement fédéral coincide avec la mise sur pied par CACTUS d'une unité mobile de services à travers Montréal que s'apprêtaient à financer au coût de 90 000 $ Québec et Ottawa. Cette unité aurait servi les toxicomanes de tout Montréal dont on sait qu'ils n'ont pas toujours la volonté pour fréquenter le dispensaire de la rue St-Dominique.

La direction s'est refusée à tout commentaire mais a cependant confirmé qu'il faudra repenser le service si les subventions venaient à tomber.

Cette fermeture surviendrait toutefois à un bien mauvais moment puisque les médecins impliqués dans la lutte contre le sida confirme une recrudescence de la séroconversion chez les toxicomanes et jeunes homosexuels.

«Depuis un an, explique le docteur Jean Robert, on note une singulière augmentation du nombre de personnes à risque autrefois seronégatives qui deviennent séropositives. Ce sont des jeunes de 15-16-17 ans qui découvrent leur sexualité, adoptent une attitude de *je m'en foutisme* et s'exposent plus que la population homosexuelle plus agée, au nom d'un *ras-le-bol* de la prévention sur le sida.»

Chez les toxicomanes, le docteur Robert Renmis du Bureau régional des maladies infectieuses confirme qu'à Montréal l'augmentation de l'infection au HIV connait une hausse se situant entre 3 et 10 p. cent et qu'entre 10 et 25 p. cent de la colonie homosexuelle serait infectée: «Nos projections sont conservatrices, dit-il, quand on estime le nombre de séropositifs entre 10000 et 13000».

La vague du sida qui a emporté près de la moitié des 1550 cas déclarés depuis 1979 (100 nouveaux cas depuis octobre dernier) a surtout frappé la communauté homosexuelle. Elle a diminué d'intensité à la suite des campagnes publiques de prévention, mais une nouvelle lame s'apprête à toucher le Québec d'ici deux ou trois ans et celle-ci touchera indistinctement homosexuels, hétérosexuels, toxicomanes. Les neuf laboratoires québécois qui ont conduit 75000 tests révèlent un taux de séropositivité de 3 à 4 p.cent. Ceux qui meurent présentement ont été contaminés à la fin des années 70 après une incubation d'une dizaine d'années; ceux qui sont présentement malades ont été infectés au milieu des années 80. Une dernière statistique: 12.6 p. cent des toxicomanes qui ont subi volontairement les tests de séroprévalence chez CACTUS, ont été diagnostiqués séropositifs. Ceux qui refusent les tests se disent conscients d'être atteints mais veulent l'ignorer.

Programme APPORT: 9000 parents à faibles revenus doivent... rembourser Québec

MARTHA GAGNON

■ Le programme gouvernemental APPORT, conçu pour aider les parents québécois à faible revenu, continue de susciter du mécontentement. On se plaint qu'il est trop complexe, trop difficile d'application et surtout qu'il peut réserver des surprises désagréables.

Ainsi, près de la moitié des participants, soit 9000 personnes, ont appris du ministère du Revenu, certains en juillet, d'autres ce mois-ci, qu'elles devaient rembourser en partie ou en totalité les prestations qu'elles ont reçues. On estime le montant global du remboursement à environ 3 millions de dollars. Des personnes ont eu la surprise de voir leur remboursement d'impôt pour l'année fiscale 1989 annulé ou diminué, tandis que d'autres ont même un solde à payer.

Une situation qui a été dénoncée hier par les députés de l'opposition, Louise Harel, André Boisclair et Gérald Godin qui réclament des modifications au programme APPORT. «Ce n'est pas un programme, c'est de la sorcellerie», dit Mme Harel en parlant de la «complexité inouïe» du formulaire d'inscription et des calculs qu'on doit faire pour évaluer la prestation. Elle accuse le gouvernement d'être «cheap» en faisant payer «les vices de procédure et les déficiences du programme» à des personnes qui veulent travailler et sortir de leur misère.

Louise Harel PHOTO PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

«Cette situation est d'autant plus aberrante que le gouvernement n'a même pas dépensé tout l'argent prévu pour ce programme. La demande a été de 17000 familles au lieu de 44000, soit 36 millions de moins que prévu», précise Mme Harel.

Présente à cette conférence de presse, Denise Lussier, 33 ans, commis-comptable et chef de famille monoparentale, a expliqué qu'elle faisait partie des gens qui doivent remettre de l'argent. Dans son cas, la dette est de 1156$. Le ministère du Revenu a déjà récupéré une partie de l'argent en annulant son remboursement d'impôt. Mais il lui reste un solde à payer de près de 300$.

«Ce n'est pas payant d'être honnête et d'avoir du coeur au ventre, dit-elle. On vous donne une aide financière, mais on vous demande un remboursement des mois plus tard. Le gouvernement se base sur la situation annuelle plutôt que sur la réalité mensuelle.» Commis-comptable, Mme Lussier affirme qu'on la pénalise parce qu'elle a travaillé plus d'heures que prévu durant six mois. La chance a toutefois été de courte durée. En chômage depuis août, elle doit, malgré tout, rembourser les prestations versées en trop en 1989.

Malgré les protestations, il n'est pas question cette fois-ci que le gouvernement efface les réclamations, comme il l'avait fait en 1988 pour toutes les familles. Cette année-là, il reconnaissait que le programme soulevait des difficultés et devait être amélioré. Or, selon l'attachée de presse du ministre de la Main-d'Oeuvre, de la Sécurité et du Revenu, Mme Brigitte Voyer, «on a déjà apporté des correctifs et d'autres sont à venir dans les prochains mois. Les gens insatisfaits peuvent réclamer une révision de leur dossier.»

Le ministère prévoit, entre autres, exiger des participants au programme deux déclarations officielles de leurs revenus par année plutôt qu'une seule. Ceci dans le but de mieux suivre la situation financière de chacun.

Au Protecteur du citoyen, on a reçu 120 plaintes concernant le programme APPORT. La porte-parole, Micheline Bouzigon, affirmait hier qu'après des vérifications minutieuses, il s'avérait que seulement une plainte sur cinq était justifiée. Et dans ces cas, le remboursement a été annulé. On considère que la situation s'est améliorée, bien qu'il s'agisse d'un programme toujours difficile d'application.

Les médecins de CLSC veulent un meilleur salaire

MARTHA GAGNON

■ Les médecins de CLSC réclament une meilleure rémunération et une définition claire du type de pratique médicale dans ces établissements.

Dans une lettre envoyée aux 800 médecins du réseau, le docteur André Munger, président de l'Association des médecins de CLSC, invite ses membres à se mobiliser pour revaloriser la pratique médicale dans ce milieu où le recrutement est extrêmement difficile. Si on veut répondre à la demande, il faudra doubler le nombre de médecins.

Selon le docteur Munger, la Fédération des CLSC et l'Association des médecins travaillent actuellement à un projet pour définir ce que seront les services médicaux dans les 158 établissements répartis à travers le Québec. Une quarantaine n'offre pas encore de clinique sans rendez-vous, tandis qu'une cinquantaine n'a même pas de service de consultation sur rendez-vous.

«La médecine de CLSC manque d'uniformité», déplore le docteur Munger. A son avis, la pratique doit être différente de celle des cliniques privées. «Le médecin doit s'impliquer dans des programmes de maintien à domicile, de santé mentale, de périnatalité, des MTS ou autres. Un modèle qui s'inspire de la médecine familiale.»

La question salariale est aussi au coeur des préoccupations. Les médecins de CLSC n'ont pas réussi à obtenir de meilleures conditions dans le cadre de l'entente négociée entre la Fédération des omnipraticiens et le ministère de la Santé, en décembre dernier. Ils n'ont eu droit qu'à l'augmentation générale accordée à tous les médecins de 5,13 p. cent.

Un comité a été formé pour évaluer la situation et proposer des solutions pour la deuxième ou troisième année de l'entente. D'après le docteur Munger, les médecins de CLSC, qui sont payés à honoraires fixes pour 35 heures de travail, gagneront en moyenne entre 60000$ et 70000$ avec la dernière augmentation. Mais, selon le président, le salaire de certains ne dépasse pas 35000$.

«Il faut absolument un rattrapage si on veut recruter des nouveaux médecins», affirme le docteur Munger. Les médecins de CLSC se sentent dévalorisés par rapport à leurs collègues qui sont payés à l'acte. Ainsi, en plus de l'augmentation générale, ceux-ci obtiennent un certain pourcentage (0,66 p. cent) pour l'effacement du dépassement de la masse salariale pour l'an dernier, des budgets spéciaux pour rémunérer les chefs de département des hôpitaux et des montants d'argent pour le ressourcement.

Les médecins de CLSC ont, toutefois, des avantages marginaux. Le docteur Munger affirme que ces avantages ne comblent pas l'écart entre les médecins payés à honoraires fixes et ceux payés à l'acte.

Au moment où le ministre Marc-Yvan Côté fait la promotion des CLSC, les médecins s'interrogent sur leur pratique et la Fédération se demande si elle recevra les budgets nécessaires pour remplir l'énorme mandat qui lui est donné dans la réforme de la santé et des services soxiaux.

«Il y a au moins une volonté politique de reconnaitre les CLSC», dit le docteur Munger. Mais, selon lui, il faut aussi une structure médico-administrative. «Les CLSC qui fonctionnent bien on un chef de médecine capable d'assumer ses responsabilités, un service de médecine générale et un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.» Des structures qui pourraient disparaitre ou changer de forme dans la nouvelle loi.

HONDA DE SIGI

La folie de minuit

Un jour seulement
22 février 1991
Ouvert jusqu'à minuit

Civic SI 1991 à compter de

11 249$*

Plus autres offres spéciales sur plus de 500 Honda en stock

* Transport et préparation en sus

Kuno Wittmar, 5 fois champion du Québec en rallye: «Avec de pareils prix, pas étonnant qu'ils soient premiers au Canada! Les résultats parlent d'eux-mêmes.»

LAVAL
Ste-Rose Honda
266, boul. Labelle
Ste-Rose, Laval
625-1953

MONTREAL
#1 en vente
Honda de Sigi
1110, Bleury
Montréal
879-1550

Réforme de l'orthographe: le CLF recommande d'attendre Paris

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

■ Le Conseil de la langue française du Québec recommande au gouvernement d'attendre que les modifications de l'orthographe du français aient été appliquées en France avant d'aller de l'avant au Québec.

Des 135 millions de locuteurs francophones à travers le monde, la France en compte 55 millions, de faire remarquer le président de l'organisme, Pierre-Étienne Laporte, dans un avis présenté au ministre Claude Ryan, responsable de l'application de la Charte de la langue française, et rendu public hier.

Une fois que le gouvernement français aura pris des mesures pour soutenir l'implantation des rectifications envisagées, le président Laporte suggère que «soit examinée l'opportunité d'adapter certaines d'entre elles au contexte québécois.»

Dans son avis, M. Laporte fait valoir que plusieurs raisons militent en faveur de modifications à l'orthographe du français, particulièrement la simplification et l'harmonisation de l'orthographe de même qu'une augmentation de la cohérence des règles qui la régissent.

Le Conseil de la langue française du Québec a été associé aux travaux du comité des experts français dès février 1990. A compter de ce moment, le président Laporte a pu y faire valoir son point de vue.

Il considère que les modifications envisagées doivent être perçues comme le premier jalon d'une concertation des pays francophones vers une harmonisation souhaitable de la langue française.

Le 24 octobre 1989, lors du discours d'installation du Conseil supérieur de la langue française de France, le premier ministre français, Michel Rocard, se prononçait en faveur de rectifications de l'orthographe du français.

Du même souffle, il demandait des propositions sur cinq points: le trait d'union, le pluriel des mots composés, l'accent circonflexe, le participe passé des verbes pronominaux, diverses anomalies.

Un rapport était transmis le 19 juin dernier, rapport approuvé au préalable à l'unanimité par l'Académie française.

Le travail réalisé visait à tenter de résoudre «les problèmes posés par le caractère parfois archaïque, par la complexité souvent inutile et par certaines incohérences de l'orthographe actuelle», de soutenir M. Laporte dans son rapport.

«Les rectifications proposées actuellement sont timides mais pourraient permettre, même partiellement, de faciliter l'apprentissage de l'orthographe», fait-il miroiter.

On y trouve des propositions quant au traitement des néologismes qui, estime-t-il, permettront, si elles sont suivies, de faire du français un outil adapté au développement des vocabulaires des technologies modernes.

Au cours des derniers mois, la question de la modernisation de l'orthographe du français a donné lieu à des prises de positions bien tranchées, autant chez les spécialistes que dans la population française. Au Québec, le débat a été plus modeste.

Le pen à vie

Presse Canadienne
WINNIPEG

■ Donald Ramsay, 20 ans, a été condamné hier au pénitencier à vie, sans aucune admissibilité à la libération conditionnelle avant au moins 17 ans, pour le meurtre de Sherry Lecuyer, 23 ans.

Il a été prouvé, pendant le procès, que Ramsay a tout d'abord agressé sexuellement sa victime, l'a tuée à coups de marteau sur la gorge et a dormi à ses côtés après l'assassinat.

Dans sa cellule, la police a trouvé une note disant qu'il détestait les femmes et qu'il avait versé des larmes de joie en assassinant la jeune femme.

SOLDE
Share the Warmth
Remplissez un sac vert pour 5$.
Samedi 23 février, de 10 h 30 à 16 h 30
378, rue Guy
(en bas de Notre-Dame)

TIMKEN
CIE GBS GENERAL BEARING SERVICE INC.
Montréal 937-7421 · Laval 668-5330 · Saint-Léonard 328-0471
St-Laurent 744-2121 · Longueuil 670-2550 · Mtl-Est 254-6038

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN INTERNATIONAL ONT LE *regret* DE VOUS ANNONCER QUE *tous* LEURS VOLS À L'AÉROGARE 1 DE TORONTO SONT *annulés*.

Canadien
VA *plus* LOIN

RECHERCHÉS Monnaie, argenterie, antiquités, peintures, bijoux...

Les meilleurs acheteurs de peintures et d'objets de collection du Canada sont chez Empire... constatez-le vous-même.

NOUS ACHETONS LES PEINTURES, AQUARELLES, EAUX-FORTES ET GRAVURES DE QUALITÉ:

Armstrong, W.	Comfort, C.F.	Iacurto, F.	Perrigard, H.R.
Ayotte, L.	Cosgrove, S.M.	Jackson, A.Y.	Phillips, W.J.
Beaulieu, P.V.	Cullen, M.G.	Johnson, F.	Pilot, R.W.
Bellefleur, L.	Dallaire, J.P.	Krieghoff, C.	Poirier, N.
Bell-Smith, F.H.	Delfosse, G.M.	Laliberté, A.	Raphael, W.
Blackwood, D.L.	Des Clayes, B.	Leduc, O.	Richmond, R.
Borduas, P.E.	Edson, A.	Lemieux, J.P.	Riopelle, J.P.
Bouchard, L.H.	Fitzgerald, L.L.	Lismer, A.	Roberts, W.G.
Brandtner, F.	Fortin, M.A.	Little, J.	Robinson, A.H.
Brymner, W.	Gagnon, C.	MacDonald, J.E.	Scott, A.S.
Burton, R.	Garside, T.	Milne, D.	Suzor-Côté, M.A.
Bush, J.	DeGrandmaison, N.	Mitchell, W.	Thomson, T.
Canon, D.A.	Harris, L.S.	Molinari, G.	Varley, F.H.
Carr, M.E.	Hébert, A.	Morrice, J.W.	Verner, F.A.
Casson, A.J.	Holdstock, A.W.	Norwell, N.G.	Watson, H.R.
Coburn, F.S.	Hughes, E.J.	O'Brian, L.A.	
Cockburn, J.P.	Hutchison, F.W.	Pellan, A.	

La qualité et l'époque des peintures varient. Apportez-nous vos peintures pour une évaluation adéquate.

Nous achetons toutes les belles huiles et oeuvres d'art internationales, européennes et américaines.

Nous avons un urgent besoin d'oeuvres d'art de qualité de P. Picasso, E. Cortez, G. De Chirico, Joan Miro, Marc Chagall, Karel Appel, A. Calder, Joseph Albers, R. Duffy, A. Renoir, Henry Moore, G. Manzu, Louis Icart, G. Seignac, F. Herring, A. Robin, B. Mathieu, Le Sidoner et plusieurs autres artistes qu'on ne peut tous énumérer ici.

Pièces d'or et d'argent

Pièces rares ou bullions, pièce unique ou inventaires complets: Ne les vendez pas avant d'avoir considéré notre offre. Et si nous ne pouvons vous offrir un prix égal ou supérieur à celui de nos concurrents, nous vous remettrons un bon d'achat de 25 $ simplement pour nous avoir permis d'évaluer votre collection.

Pièces d'or Canada

5 $	1912/13	160 $
5	1914	400
10	1912,13,14	375
20	1967	205
20	1967 av/ens.	215
100	1976 14k	103
100	1976-89 22k	200

É.-U.

1 $	Or	135 $
2.50		125
3		500
5	Liberté	110
5	Indien	170
10	Liberté	190
10	Indien	325
20	Liberté	420

Dollars canadiens en argent

1935	35 $	1947	7 carré	50 $
1936/37	15	1947	7 pointu	100
1938	35	1947	f. érable	150
1939	6	1948		600
1945	90	1949		10
1946	20	1950-67		3 et plus

Prix pour pièces «extrêmement belles»

Montres-bracelets

Rolex, Patek Philippe, Vacheron, Baume Mercier, Piaget.
Tous types, vieilles ou neuves.

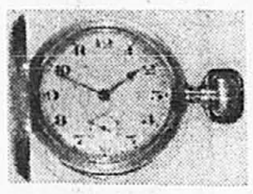

Montres de poche anciennes

Tous types, qu'elles fonctionnent ou non.

Vieilles montres de poche	12 $ à 200 $
Spéciales 23, 24, 25 rubis	75 $ à 300 $
Or 10k, 14k, 18k	150 $ à 800 $
À répétition, musicales	
Émaillées	400 $ à 4000 $

Médailles - Jetons

Une seule pièce rare ou des boites entières. Nous raffolons de tous les jetons, médailles, épingles, jetons d'amour, monnaie de cartes, vieilles pièces, quantités rares de nouvelles pièces. Nous achetons aussi toutes les cartes de baseball, de football et d'autres sports.

Meubles et antiquités

Tous les meubles et objets décoratifs anciens. Nous paierons une prime spéciale pour le contenu entier d'une maison. Au besoin, nous achèterons même votre maison, votre voiture et tout le saint-frusquin, à condition que le saint-frusquin soit en bon état.

Tapis orientaux

Peu importe leur état ou leur style, nous les achetons tous. Apportez votre tapis et nous vous ferons une offre au comptant sur-le-champ.

Nos experts vous offriront les meilleurs prix sur le marché

Sculptures diverses en ivoire, jade, corail, stéatite et quartz

Toujours aux meilleurs prix. Nos clients raffolent des collections complètes de vieux ivoires. Primes spéciales pour les collections.

Papier-monnaie ancien aux meilleurs prix

Billets des banques centrale et à charte du Canada. Actions et obligations anciennes, billets ayant cours légal et documents. Toutes qualités. Billets allant des «shinplasters» de 25 cents aux billets de 1000$. Nous achetons aussi les pièces et le papier-monnaie étrangers.

Lingots d'or et d'argent

Lingots d'une once et d'un kilo. 5 onces, 10 onces, 100 onces et plus. Lingots de la «Franklin Mint» et autres lingots reconnus. Nous paierons une prime spéciale pour les ensembles complets dans leur boite d'origine. N.B. Empire achète toujours les lingots au prix quotidien du marché.

Stylos à plume et à bille

Waterman, Parker, Mont-Blanc... Un seul stylo ou une collection complète. Stylos en or, stylos notariaux, stylos en argent. Anciens, presque neufs ou d'occasion. Nous achetons tous les bons stylos.

Diamants et pierres précieuses

Nous en achetons de toutes les qualités et de toutes les grandeurs et nous vous ferons une offre au comptant sur-le-champ pour toutes les pierres de bonne qualité. Voici quelques exemples des prix que nous offrons:

1 à 25 points 3 $ le point
26 à 50 points 4 $ le point
51 à 75 points 5 $ le point
76 points à 1 carat 8 $ et plus le point

Les offres tiennent compte de la qualité. Nous recherchons les inventaires commerciaux complets comprenant bijoux finis ou pierres non serties ou débris d'or, de platine et d'argent.

Timbres - collections - timbres en vrac et en lots - unités

Lots, feuilles, coins, coins avec inscription, unités rares, collections complètes, stocks, inventaires complets, neufs et oblitérés. Nous achetons tout, si vous nous en donnez l'occasion. Nous ne refuserons aucun article de valeur. Même si votre article n'a pas de valeur, vous recevrez un bon d'achat de 25$ pour l'une de nos prochaines ventes aux enchères. Chez Empire, vous repartez toujours gagnant.

Argent sterling et métal argenté

Chandeliers, services de couverts, assiettes, coupes, services à thé, trophées, plateaux, samovars, gobelets, seaux à vin, pichets à eau ainsi qu'une centaine d'autres articles que vous possédez. Passez nous voir pour une offre au comptant sur-le-champ.

Poupées poupées poupées

Nous achetons les poupées - beaucoup de poupées. Si elles sont anciennes et jolies et ont un petit quelque chose de special, nous paierons le fort prix. Passez nous voir.
Nous avions presque oublié: Nous achetons aussi les jouets anciens - trains, automobiles, soldats de plomb, etc.

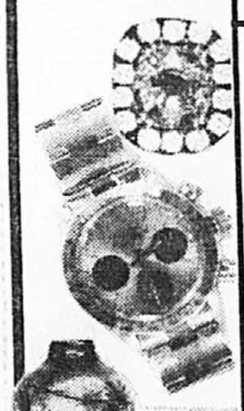

Verre d'art ancien, vases et lampes

Tiffany Studios, Bradley & Hubbard, Steuben, Gallé, Daum Nancy, Muller Frères, Le Verre Français, Miller, cristal Waterford, Lalique, lustres, appliques, milieux de table...

Instruments de musique

Pianos, saxophones, trompettes, orgues, violons, flûtes...

Nous achetons aussi toutes les boites à musique, les accordéons, violes, harpes, cors d'harmonie, clarinettes, etc., etc.

PRESSE-PAPIERS RECHERCHÉS

Pièces anciennes ou contemporaines de qualité. Aussi en verre d'art, étain, cuivre, etc.

Souvenirs

Nous achetons tous les autographes rares, les souvenirs des Beatles, du Rock and Roll, les bandes dessinées originales, les objets relatifs à la science-fiction, au cinéma, etc.

Cannes anciennes - Ivoire, or, argent

Cannes dissimulant une arme, parapluies, cannes de sport, cannes-sièges, queues de billard, bâtons anciens, etc., cannes de montagnard sculptées, baguettes de chef d'orchestre, pipes et autres.

STATUES

Bronze, marbre, albâtre, laiton, cuivre, métal blanc ou pierre. Toutes grandeurs, tous sujets. Signées ou non. Nous les achetons toutes et nous payons toujours le juste prix.

Porcelaine: Continentale et orientale

Miniatures Satsuma	200 $ à 800 $
Urnes Dresden 28" de haut Pr.	1 200 $ à 6 000 $
Urnes Royal Vienna 26" de haut Pr.	1 000 $ à 2 400 $
Urnes Meissen 14" de haut Pr.	600 $ à 1 300 $
Urnes Sèves 30" de haut Pr.	2 800 $ à 7 000 $
Famille Noire 34" de haut Pr. Vases	3 000 $ à 9 000 $
Figurines Royal Doulton	50 $ à 450 $
Vase Nippon 19" de haut	60 $ à 180 $
Service vaisselle Limoges pour 12	200 $ à 1 400 $
Bol à fruits Limoges 14" de haut	300 $ à 850 $
Vase Satsuma 38" de haut	1 500 $ à 3 500 $
Famille Rose 45" de haut	2 400 $ à 4 500 $

Services de couverts

Services complets ou quelques pièces. Argent sterling une pièce ou services complets, argent à .800 de fin - une pièce ou services complets. Services Rogers ou autres en métal argenté. Doivent être en bon état. Prix les plus élevés. Primes pour les beaux services complets.

Boîtes de collection

Tabatières, poudriers anciens - émaillés, en or, argent, platine ou repoussés - russes, français, italiens ou même martiens! Si c'est joli, nous avons l'acheteur et nous paierons les meilleurs prix.

Horloges de parquet et vieilles horloges murales

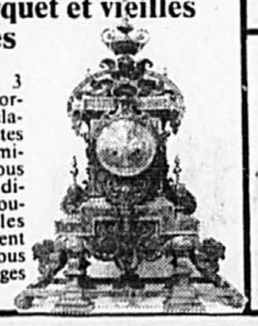

Garnitures de cheminée 3 mcx en bronze et érable, horloges en porcelaine, régulateurs, pendules, pendulettes de voyage, horloges de cheminée... Toutes marques, tous styles, toutes époques et dimensions. Nous achetons toutes les horloges, qu'elles fonctionnent ou qu'elles aient besoin de réparations. Nous vendons plus de 300 horloges par an!

Armes à feu anciennes - pistolets -épées

Casques - Armures - Boucliers - Canons - Poignards - Baïonnettes - Fusils - Matériel d'escrime.

DIVERS

Bois - Verres - Coupes - Cadres - Boîtes - Dés

Émaux - Or - Argent - Platine -Icônes - Pique-à-jour - Émaux cloisonnés - Horloges - Chandeliers - Oeufs - Art russe - Émaux italiens - Émaux champlevés - Articles judaïques et autres objets religieux. Tous au meilleur prix possible.

Nous recherchons aussi

les boites à musique et vieux radios, gramophones et anciens tourne-disques à cylindre.

CHEZ EMPIRE

nous sommes désireux de servir les Montréalais à qui nous offrons un service de liquidation d'objets personnels et de collections corporatives. Nous avons l'une des salles de vente aux enchères les mieux équipées au Canada avec système informatique de pointe et un personnel hautement qualifié dans de très nombreux domaines tels l'art canadien et européen, la gemmologie, la philatélie, la numismatique, le verre d'art, les tapis orientaux, l'argenterie, les antiquités, l'horlogerie, etc. Notre expérience dans ces domaines nous permet de trouver les bons clients, tant vendeurs qu'acheteurs, et d'arriver aux meilleurs résultats. Bien que nous puissions acheter et revendre les articles nous-mêmes, nous vous invitons à profiter de notre service de vente aux enchères. Moyennant de légers frais de base et de commission, vous pouvez mettre un ou plusieurs articles à l'enchère pour votre propre compte ou pour le compte d'une succession. Nos frais de commission peu élevés rendent cette option très intéressante pour quiconque veut vendre. N'hésitez pas à vous renseigner. Nous ferons de notre mieux pour acheter vos articles ou pour les vendre dans l'un de nos prochains encans.

A. Rogozinsky
Président
Industries Empire

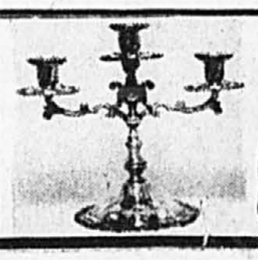

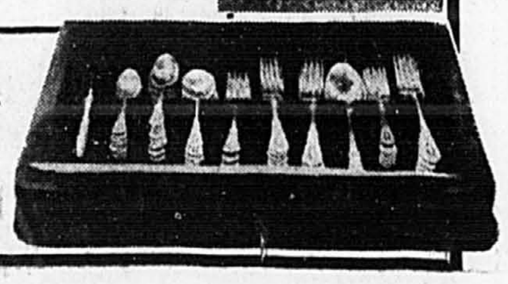

LES ENCANTEURS ET MARCHANDS D'OEUVRES D'ART LES PLUS RÉPUTÉS AU CANADA

Nous sommes des ACHETEURS sérieux d'objets de valeur, qu'il s'agisse d'une seule pièce ou d'une succession de plusieurs millions de dollars

INDUSTRIES EMPIRE INC.

5500, rue Paré, Montréal — 737-6586 — lundi au vendredi, 10 h à 18 h.
Une rue au nord de Jean-Talon, juste à l'ouest de Décarie (métro Namur)

Téléphone : une déréglementation pourrait entraîner une hausse des tarifs, craignent les consommateurs

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Si le Canada imite les États-Unis et démantèle son monopole de la téléphonie — ce que pourrait entraîner une requête d'Unitel déposée auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) — le coût de base du service téléphonique pourrait éventuellement grimper de 75 p. cent.

Une coalition réunissant le mouvement syndical et les associations de consommateurs du Québec a dit avoir cette conviction. Elle a annoncé du même coup qu'elle s'opposera «farouchement» à la requête qu'Unitel a présentée au CRTC et qui sera entendue à Ottawa dans deux semaines.

M. Fernand Daoust, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, principal porte-parole de la Coalition, a dit que cette affaire concerne les choix politiques fondamentaux du Canada. Il en va, a-t-il indiqué, de nos options idéologiques et de la simple justice sociale. C'est ce que la Coalition fera valoir dans des mémoires qui seront présentés aux audiences qui commenceront le 11 mars.

L'affaire est complexe. Par sa requête, Unitel, qui regroupe CNCP et le géant de la télédistribution Rogers, veut obtenir le droit d'entrer en concurrence avec les monopoles de Bell Canada et des autres compagnies de téléphone dans le lucratif marché de l'interurbain.

Selon la Coalition, il s'agirait là d'une pénible déréglementation à l'américaine. En effet, les règlements de tarification canadiens obligent le marché interurbain à subventionner les usagers ordinaires dans chacun de leurs secteurs. C'est par cette retombée (de l'ordre de 25 p. cent) que les usagers canadiens ont, avec la Suède, «le meilleur système téléphonique de base»: c'est-à-dire qu'il est universellement accessible et que ses tarifs locaux sont abordables (28 $ au Canada contre 55 $ aux USA).

M. Daoust et les autres porte-parole de la Coalition, MM. Michel Messier (Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec) et René Roy (Syndicat des travailleurs des communications) ont expliqué que la rupture du monopole téléphonique, aux États-Unis, a fait grimper les prix du marché local de quelque 75 p. cent en dix ans.

Ils sont convaincus que le même processus sera enclenché au Canada et produira un effet semblable si le CRTC donne son accord. Autrement dit, une éventuelle concurrence d'Unitel pourra faire baisser légèrement les prix de l'interurbain (dix p. cent peut-être) et cela fera pression pour que Bell cherche à se rattrapper sur le marché local. En ce cas, l'accessibilité au téléphone, qui est actuellement de 98,5 p. cent au Canada, pourrait baisser car de nombreux usagers n'auront plus les moyens de s'abonner.

Les porte-parole ont rappelé qu'en 1987, justement, le CRTC a déjà refusé, pour cause d'accessibilité, une requête de cette nature. Ils ont exprimé l'avis que dans ce cas-ci, la pression sera plus forte vue la participation combinée de CNCP et de Rogers.

Le syndicat n'a pu assurer tous les services essentiels

■ Le Conseil des services essentiels a entendu hier les représentants patronaux et syndicaux, à propos de trois plaintes adressées par la Ville et la Communauté urbaine de Montréal.

Les plaintes ont trait à la fréquence de l'enlèvement des déchets, au déblaiement de la neige et au non respect des services essentiels pendant la grève des cols bleus, le 13 février.

Le syndicat a admis ne pas avoir été en mesure d'assurer ces services à la CUM, à cause de problèmes de moyens de communications. Les décisions seront rendues «à une date ultérieure», selon le porte-parole.

Le Conseil se penchera en début de semaine prochaine sur la liste des services essentiels qui serait en vigueur lors de l'éventuelle grève de 26 heures des 5200 cols bleus, prévue pour le 1er mars prochain.

CRTC Audience publique Canada

Concurrence dans le service téléphonique interurbain

Le CRTC vous invite à participer à une audience publique informelle au sujet de la possibilité de concurrence dans le service téléphonique interurbain débutant à 9 h 30, le 11 mars 1991, au Complexe Guy-Favreau à Montréal. Ceci fait partie d'un processus public approfondi en vue de considérer des demandes par Unitel Communications Inc. (Unitel) et B.C. Rail Telecommunications/Lightel Inc. (BCRL), de faire concurrence dans le service téléphonique interurbain dans la plupart des régions du Canada. Unitel propose de faire concurrence dans les régions desservies par Bell Canada; BCRL veut faire concurrence avec Bell Canada et Unitel. À l'audience, vous pourrez faire une présentation informelle ne dépassant pas 15 minutes. Pour consulter la documentation concernant les demandes ou pour s'enregistrer à l'audience, veuillez communiquer avec le bureau du CRTC à Montréal: Tél.: (514) 283-6607, ATS: (514) 283-8316, FAX: (514) 283-3689.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

RÉSULTATS loto-québec

loto-québec

Tirage du 91-02-20

649 — Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

4 16 18 28 31 38

No complémentaire: 46

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 844 291,80$
5/6+	7	99 533,20$
5/6	274	1 944,50$
4/6	16 488	62,10$
3/6	297 157	10,00$

VENTES TOTALES: 15 711 103,00$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF) : 5 000 000,00$

PROCHAIN TIRAGE: 91-02-23

Tirage du 91-02-20

Extra — Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage

NUMÉROS	LOTS
549064	100 000 $
49064	1 000 $
9064	250 $
064	50 $
64	10 $
4	2 $

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

TAI-PAN ART ORIENTAL
importateur-liquidateur
JUSQU'A 70% DE RABAIS
MEUBLES CHINOIS ET COREENS
paravent, lampe, table gigogne, vase, etc...
556 chemin St-Jean à Laprairie
(coin boul. Taschereau) TEL.: 659-3918
Fermé le mercredi

LE CHOIX DE JOHN BANKS POUR MOINS DE 1 0 0 0 $

Dans le mille!

On a demandé à John Banks de recommander la meilleure chaine stéréo pour moins de 1000$. Sans hésitation, il déclara l'ensemble MISSION/YAMAHA/NAD imbattable pour sa qualité de son impeccable et son prix irrésistible. Si vous avez l'oreille fine et le budget serré, voici un système qui vous ira à ravir. Venez sans faute l'essayer.

- Récepteur NAD AM/FM
- Platine au laserYamaha
- Haut-parleurs Mission 761

990$

audio centre
"La sensation d'ouïr pour la première fois"
5260 Sherbrooke ouest 482-4420
1970 boul. Le Corbusier, Laval 687-3627

CANADIEN VOUS *souhaite*
LA BIENVENUE À
SA *nouvelle* AÉROGARE 3
À TORONTO.

Canadien
VA *plus* LOIN

LA GUERRE DU GOLFE PERSIQUE

Mise en garde contre les délires pacifiste et guerrier

SOPHIE DUROCHER
collaboration spéciale
NEW YORK

■ Le philosophe français Bernard-Henri Lévy, de passage à New York après un court séjour en Israël, met le monde en garde contre deux excès : le délire pacifiste et le délire guerrier, qui sont tous deux, selon lui, également insoutenables.

« Je suis de ceux qui ont essayé de dire que le pacifisme et la paix à tout prix, au-dessus de tout, la paix de préférence, la paix plutôt que l'honneur, plutôt que la liberté, la paix plutôt que la démocratie, que cela était détestable », a-t-il déclaré à un auditoire réuni à Manhattan par la Maison Française de New York.

Bernard-Henri Lévy était venu mardi soir présenter en avant-première mondiale son film « Les aventures de la liberté », une histoire des intellectuels français, de l'affaire Dreyfus à la chute du mur de Berlin, qui sera diffusé sur Antenne 2 au mois de mars.

Mais celui que les Français appellent communément BHL, le nouveau philosophe qui écrivait en 1977 « La barbarie à visage humain » et qui a passé les cinq dernières années à faire des recherches sur les grandeurs et les décadences de l'engagement politique des Zola, Malraux et Sartre, a profité de l'occasion de cette conférence pour rafraîchir la mémoire de son auditoire.

Il a rappelé qu'à la fin des années 30 en Europe, mis à part les « pacifistes » qui dénonçaient la guerre et les « guerriers » qui la voulaient à tout prix, existaient aussi les surréalistes et Georges Bataille, « des hommes, dit-il, qui pensaient que la guerre était une chose épouvantable et qui, parce qu'ils ne sacralisaient pas la paix, parce qu'ils plaçaient d'autres valeurs au-dessus de la paix, au moment de Munich, au moment où ces autres valeurs placées au-dessus de la paix se trouvaient menacées d'extinction, se sont retrouvés partisans de la guerre nécessaire contre le barbare de l'époque qui s'appelait Adolf Hitler ».

Bernard-Henri Lévy s'est illustré en France, très jeune, par sa réflexion, sa clairvoyance mais aussi par son engagement. Il a été un des fondateurs, avec Harlem Désir, de « SOS Racisme » dont on se souviendra de la campagne « Touche pas mon pote ». Mais BHL affirme avoir rompu il y a quelques semaines à peine avec SOS Racisme, à cause des positions prises par le groupe contre la guerre dans le Golfe que BHL, lui, appuie. Mais c'est aussi parce qu'il lui a semblé insoutenable de voir Harlem Désir et ses amis défilant aux côtés de militants communistes et aux côtés de sympathisants du Front national lors d'une manifestation contre la guerre. « Je crois que le délire pacifiste, l'idée selon laquelle brusquement il faudrait interrompre la guerre alors que nous avons affaire à un barbare qui mène la guerre contre sa région, contre son propre peuple, cette idée me semble une idée barbare. »

Des cicatrices à l'âme israélienne

Bernard-Henry Lévy s'est dit très troublé après avoir passé une courte semaine à Tel-Aviv et Jérusalem. L'auteur juif, qui dit avoir seulement récemment redécouvert son judaïsme, croit que les missiles Scud laisseront pour longtemps des cicatrices à l'âme israélienne, parce que l'État hébreu a choisi de tendre l'autre joue plutôt que de riposter aux attaques de Bagdad. « Je ne peux pas m'empêcher de penser que dans l'imaginaire d'un peuple qui a été tout entier construit autour de l'idée qu'on ne peut pas menacer un juif sans que des juifs répondent, qu'on ne peut pas attaquer Israël sans qu'Israël se défende, qu'il serait ruineux et dommageable de laisser à d'autres le soin de se défendre, cet événement-là, l'installation de missiles anti-missiles Patriot servis par des soldats américains, est un événement probablement plus décisif qu'on ne le croit dans l'histoire de cet imaginaire. »

Le document « Les aventures de la liberté », que Bernard-Henri Lévy a écrit dans son style étourdissant, est une histoire en quatre temps et 240 minutes des erreurs et des bonheurs des prises de positions politiques chez les intellectuels français. Il y souligne le courage d'un Malraux qui a pris les armes pendant la guerre civile en Espagne. Il rappelle l'antisémitisme virulent de Louis-Ferdinand Céline. Il n'est pas tendre pour Jean-Paul Sartre qui a selon lui été aveuglé par tous les excès du communisme, de Moscou à Pékin en passant par La Havane. Il se dégage de ce portrait un étrange malaise qui vient de la ressemblance frappante entre communisme et fascisme, un thème cher à Bernard-Henri Lévy. Tout ça pour en arriver à la conclusion que les intellectuels ne devraient pas cautionner une seule idéologie mais plutôt lutter pour les droits de l'homme au-delà des lignes de parti.

Il explique ainsi son désillusionnement face à SOS Racisme : « Ce qui m'a paru surtout insoutenable pour un intellectuel comme moi, c'était l'idée de se ranger derrière quelque centrale que ce soit, un foyer émetteur d'idées simples et de mots d'ordre, ça me semble de plus en plus difficile et de plus en plus insupportable. »

« Le nouvel intellectuel, dit-il, c'est quelqu'un qui défilera tout seul dorénavant. »

Dernière chance PHOTO REUTER

Le ministre irakien des Affaires étrangères, Tarak Aziz (à gauche) est accueilli à Moscou par le vice-ministre Alaxander Belogonov.

Le plan de Moscou reste silencieux sur certaines résolutions de l'ONU

Reuter
NATIONS UNIES

■ Voici, comparés aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, les huit points du plan de paix pour le Golfe annoncé vendredi à Moscou après la « réponse positive » de Bagdad aux propositions soviétiques :

1. L'Irak annonce un retrait total et inconditionnel de ses forces au Koweit.

La résolution 660 du Conseil de sécurité de l'ONU du 2 août 1990 exige « le retrait immédiat et inconditionnel » de toutes les forces irakiennes sur les positions qu'elles occupaient le 1er août.

Cette même résolution demande également à l'Irak et au Koweit d'engager immédiatement des négociations pour régler leurs différends. Il n'en est pas question dans le plan soviétique. Celui-ci ne dit rien non plus d'une clause de la résolution 662 du 9 août 1990 exigeant que l'Irak « annule ses actes visant à annexer le Koweit ».

2. Le retrait des forces irakiennes commence le jour suivant la cessation des hostilités.

Les résolutions du Conseil de sécurité ne font pas mention d'un calendrier pour un cessez-le-feu et un retrait, mais les États-Unis et leurs alliés ont dit à plusieurs reprises être opposés à un cessez-le-feu avant, au moins, le début d'un retrait irrévocable.

3. Le retrait des forces irakiennes aura lieu selon un calendrier établi.

Les résolutions du Conseil de sécurité n'envisagent pas un tel calendrier.

4. Les sanctions économiques prévues par l'ONU cesseront de s'appliquer à l'Irak après le retrait de deux tiers de ses forces.

La résolution 661 du 6 août impose des sanctions pour « mettre fin à l'invasion et à l'occupation du Koweit », conformément à la résolution 660, et « rétablir l'autorité du gouvernement légitime du Koweit ».

Il n'est pas question du rétablissement du gouvernement légitime du Koweit dans le plan soviétique, qui ne fait aucune allusion non plus à la résolution 674 du 29 octobre rappelant à l'Irak qu'il est responsable de toutes les pertes humaines et matérielles causées par son invasion au Koweit ou dans des pays tiers.

5. Une fois toutes les forces irakiennes retirées du Koweit, les résolutions du Conseil de sécurité deviendront caduques.

La résolution 678 du 29 novembre autorise l'usage de tous les moyens nécessaires après le 15 janvier afin d'assurer l'application des 12 résolutions adoptées depuis le 2 août et de « restaurer la paix et la sécurité internationales dans la région ».

Les États-Unis et certains de leurs alliés ont souvent évoqué la nécessité de retirer à l'Irak, qui dispose d'armes chimiques et bactériologiques, la possibilité de menacer ses voisins.

6. Les prisonniers de guerre seront libérés immédiatement après le cessez-le-feu.

Les résolutions du Conseil de sécurité ne traitent pas de ce problème. La troisième convention de Genève d'août 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre stipule que les prisonniers seront libérés et rapatriés sans délai après la cessation des hostilités.

7. Le retrait des forces sera supervisé par des pays, choisis par le Conseil de sécurité, qui ne sont pas engagés directement dans le conflit.

Les résolutions du Conseil de sécurité ne contiennent aucune disposition à cet égard. Le plan soviétique, tel qu'il a été rendu public à Moscou, parle d'un « retrait des forces » sans spécifier s'il s'agit des forces irakiennes. Il est possible que ce soit une erreur mais Bagdad pourrait éventuellement en tirer parti pour demander que le retrait des forces de la coalition soit également supervisé.

8. Une fois arrêtés les détails et modalités du plan, celui-ci sera communiqué, vendredi, aux membres du Conseil de sécurité.

Ce soir

20h30

Vie privée
avec Reine Malo

TES enfants, MES enfants:
notre FAMILLE...
RECOMPOSÉE!

21h00

C'est votre histoire
avec Andrée Boucher

Mario Pelchat et Normand Brathwaite:
du charme, de la fantaisie...
Une RÉUNION RÉUSSIE!

CFTM

LA GUERRE DU GOLFE PERSIQUE

Une guerre terrestre rapide et brutale

d'après Reuter

RYAD

■ Les commandants alliés ont la certitude qu'une offensive terrestre au Koweit, si elle doit avoir lieu, sera rapide et brutale, balayant tout sur son passage. Ils n'en redoutent pas moins une réaction de la Garde républicaine, les troupes d'élite du président Saddam Hussein, qu'ils croient encore en état de mener une vigoureuse contre-attaque.

«Cela va être une affaire rondement menée. Nous allons y aller aussi rapidement que possible et nous détruirons tout sur notre chemin», a assuré un officier américain. Les alliés pensent avoir détruit plus du tiers des chars, des transports de troupes et des pièces d'artillerie de l'armée irakienne au terme de 35 jours de bombardements continus qui ont infligé, selon eux, de «terribles» pertes.

La reddition subite de 476 soldats irakiens, mercredi au cours d'une incursion alliée, a nourri l'espoir d'une faible résistance de l'armée de Saddam Hussein. Mais les militaires américains reconnaissaient hier qu'une partie des forces irakiennes, à commencer par les 150.000 hommes de la Garde républicaine, opposeraient selon toute vraisemblance une résistance acharnée.

«Si une force sort de ses tranchées pour mener une contre- attaque blindée, ce sera la Garde républicaine», a prédit un officier. «C'est la seule capacité qu'il reste à Saddam Hussein pour nous menacer distinctement en cas d'offensive terrestre, meme circonscrite au Koweit», a-t-il estimé.

Selon les renseignements militaires américains, les hommes de la garde présidentielle, les mieux équipés et entrainés de l'armée irakienne, sont déployés essentiellement le long de la frontière nord du Koweit. De cette position, ils peuvent défendre Bagdad autant que combattre dans l'émirat.

Les bombardements alliés ont frappé avec une intensité particulière les unités d'élite depuis le début de la phase aérienne, le 17 janvier, mais les pertes infligées ont été difficiles à établir. De 200 à 300 voici deux semaines, le nombre d'attaques quotidiennes essuyées par la Garde républicaine est tombé à une moyenne d'une centaine.

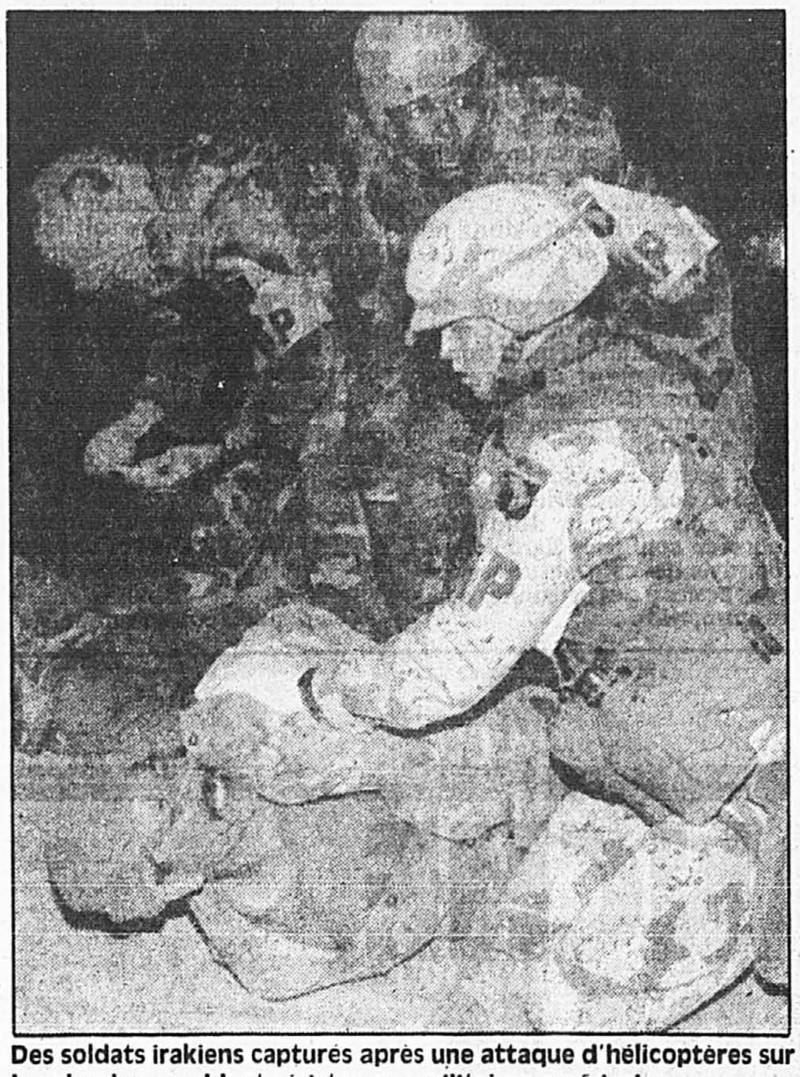

Des soldats irakiens capturés après une attaque d'hélicoptères sur leur bunker semblent résister aux militaires américains. PHOTO REUTER

Le général Iyad Khalifa, commandant de la Garde républicaine, a affirmé lundi que ses soldats tenaient bon. «Les forces de la Garde républicaine repousseront l'alliance impie conduite par l'Amérique. Leurs chars et leurs troupes seront brulés dans le désert sur lequel nous avons forgé notre expérience au combat», a-t-il déclaré.

L'officier américain a reconnu que rien ne permettait de confirmer certaines informations faisant état de désertions dans les rangs de la Garde républicaine. Mais il a souligné que la longue immobilisation des unités d'élite pourrait leur etre préjudiciable en cas de combats.

«Le bon sens militaire nous apprend qu'on n'enterre pas des T-72 (chars de fabrication soviétique), des BMP-1 ou BMP-2 (transports de troupes blindés) pendant un mois sans s'attendre à des déconvenues», a-t-il dit. «Ils peuvent se déplacer s'ils le veulent, mais l'efficacité reste à voir».

L'officier a ajouté que les 476 hommes qui se sont rendus mercredi étaient vraisemblablement des soldats peu entrainés qui avaient été rassemblés à la va-vite dans des «unités jetables». Les militaires américains n'ont pas précisé où cette attaque s'était produite mais, selon eux, elle a permis de dégager une zone «étendue» de défenses irakiennes à proximité de la frontière saoudienne. Les chars alliés seront des centaines à s'engouffrer dans de telles brèches sitôt déclenchée une offensive terrestre.

Extraits du discours de Saddam Hussein

d'après AFP et CPF

NICOSIE

■ Voici les principaux extraits du discours radiodiffusé prononcé, hier, par le président irakien Saddam Hussein à l'adresse des citoyens et des forces armées de son pays. Après une longue introduction sur les causes qui ont conduit à l'invasion irakienne du Koweit, le 2 août 1990, le président irakien souligne :

«La grande difficulté de faire comprendre que ce qui s'est passé le 2 août — malgré la justice du droit historique — n'est pas la cause du conflit qui oppose l'Irak au sionisme, mais plutôt une conséquence de ce conflit antérieur au 2 août. (...) Ce qui a augmenté l'incompréhension dans les milieux internationaux, notamment parmi les politiciens hostiles aux Arabes en Occident, c'est la complicité de certains gouvernants arabes qui ont trahi les principes de la nation» (...) et en tête desquels se placent le traitre Fahd (roi d'Arabie) et le léger Hosni» (Moubarak, président égyptien).

(...) «Ainsi, un voile a été dressé sur tout ce qui s'est passé avant le 2 août et que la Palestine elle-même a été négligée, comme cause de ces évènements. La Palestine dont la juste cause remonte à plus de 40 ans.»

Les médias tendancieux ont ainsi insisté sur les événements du 2 août comme s'ils étaient sans fondements (...), s'abstenant de se référer à aucune dimension historique qui explique aux étrangers la relation du Koweit à l'Irak et comment il en a été détaché par un complot de partition visant à affaiblir la nation arabe.»

«Devant ce déluge de falsifications et le grand nombre des pays agresseurs (trente), il fallait des actes et des mesures, qui permettent aux hommes de bien de dépasser la désinformation des médias tendancieux, afin d'embarrasser les ennemis et les pousser à des actes qui révèlent de nouvelles vérités aux médias hostiles.

Il s'agissait, selon le président irakien, de leur faire découvrir que «l'essentiel et ce qui s'est passé ne sont pas dus au 2 août et à ce qui s'ensuivit, ni à 1990, ses événements et ses circonstances, mais qu'ils remontent à chaque atome de dignité, de fierté, de foi et d'attachement au vrai, d'hostilité au sioniste criminel, d'appui aux pauvres, de lutte contre l'injustice et la corruption (...) tant de qualités qui caractérisent les Irakiens».

«Il n'y a d'autre voie que celle qu'on a choisie, que la voie de l'humiliation et de l'obscurité, après lesquelles pas d'éclaircie dans le ciel ni de lueur sur la terre... C'est sur cette voie que nous marcherons malgré les efforts politiques que nous déployons et dont Tarek Aziz (ministre irakien des Affaires étrangères) a porté à Moscou les modalités et les orientations et qui, si elles étaient rejetées, feront tomber tous les voiles, laissant les intentions d'agression contre nous à découvert et sans confusion.»

«Le mot de retrait a été conçu par les Irakiens et les hommes de bien dans le monde dans son cadre accepté, celui de la conception globale de l'initiative du 15 février. (...) Le rejet de cette initiative confirmera la détermination des Irakiens et renforcera leurs forces armées, après que les prétextes eurent été démasqués.»

«Après l'initiative du 15 février, issue de sa soeur (l'initiative) du 12 août (...), Bush (le président américain) l'a refusée et l'a traitée de farce cruelle avant de l'examiner alors que Fahd qui mâche les mots (...) s'est transformé en orateur éloquent pour dire que la guerre se poursuivra contre l'Irak tant que celui-ci n'aura pas fait ceci et cela.»

«Remarquez comment Bush et Fahd aspirent à davantage de ce qu'ils réclamaient avant, après le 2 août et tout récemment. Remarquez comment ils demandent davantage, suivis sur cette voie par Hosni le léger, dévoilant ainsi leurs intentions par leur refus de l'initiative du 15 février.»

«Rappelez-vous comment, avant cette initiative, ils affirmaient, avec d'autres en Occident, que tout est possible, dès que le mot retrait est cité. Comment sont-ils devenus plus voraces, juste avant la proclamation de cette intiative, et leurs médias parlent actuellement de priver l'Irak de la force et de la puissance, des valeurs de renaissance et d'honneur.»

«Remarquez comment ceux qui voulaient que le mot de retrait soit un prélude à l'effondrement de la détermination et à la confusion parmi nos troupes, ne s'y intéressent plus maintenant, du moins en apparence. Ils parlent de nouvelles choses, comme s'il (le retrait) était déjà acquis sans contrepartie.»

«Ils se leurrent, oubliant la détermination de notre peuple et de notre armée à la lutte et leur conscience que chaque pas qu'ils font doit recevoir en échange ce qu'il mérite de garanties et ce qui garde la possibilité d'action dans l'avenir, pour les Irakiens, les Arabes et tous les croyants qui rejettent l'injustice dans le monde...»

«Remarquez tout cela pour excuser toute action future des Irakiens.»

Radio-Bagdad exhorte les soldats «à marcher vers la victoire»

d'après AFP

LONDRES

■ Bagdad a exhorté hier soir ses soldats à marcher vers la victoire qu'il a qualifiée de proche, contre «les hordes de l'athéisme, de l'agression et de la barbarie qui défient leur persévérance, leur foi et leur volonté», selon Radio-Bagdad captée les services de la BBC à Londres.

Dans un appel diffusé à l'adresse des «soldats vaillants et des officiers courageux», la radio évoque les batailles de leurs «ancêtres qui ont combattu sous la bannière du prophète Mahomet». Elle rappelle aux soldats irakiens qu'il s'agit de leur jour de gloire, de «la grande et historique confrontation» et qu'ils sont «meilleurs que tous les ennemis».

Selon la radio, «l'armée de l'incroyance et de l'agression hésite à confronter les Irakiens au champ de bataille». «Dieu est avec vous et vous donnera la victoire. La victoire de Dieu est proche. Elle vous élèvera aux nues alors que les infidèles, agresseurs et traitres seront mis sous terre».

Cet appel intervient quelques heures après le discours dans lequel le président irakien Saddam Hussein a réaffirmé la «détermination irakienne à poursuivre la voie de la lutte jusqu'à la victoire».

CANADIEN A LE *plaisir*
DE VOUS ANNONCER
QUE L'AÉROGARE 2 DE TORONTO
EST *maintenant*
BEAUCOUP MOINS *achalandée.*

Canadien
VA *plus* LOIN

Wilson suspend la lutte au déficit

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Moins d'une semaine avant le dépôt du budget, le ministre des Finances, Michael Wilson, a laissé entendre mercredi qu'il avait suspendu sa lutte contre le déficit fédéral de 30 milliards jusqu'à ce que l'économie réussisse à se tirer de la récession.

«Il existe une pression bien évidente à la hausse sur le déficit», a déclaré M. Wilson aux journalistes.

M. Wilson a noté que la faiblesse de l'économie, des taux d'intérêt plus élevés que prévu et la nécessité d'appuyer financièrement les cultivateurs des Prairies ont convergé pour pousser le déficit fédéral anticipé pour 1990-91 à environ 30 milliards.

«Ce sont là des coûts qui heureusement ne surviennent qu'une fois et dont nous pouvons nous débarrasser une fois que nous nous serons débarrassés de cette récession et j'ai bien l'intention et le gouvernement a bien l'intention de continuer après les succès obtenus dans la lutte au déficit».

Lorsque M. Wilson se lèvera mardi prochain aux Communes pour prononcer son septième discours du budget, il est tout probable que l'élément le plus attendu sera les chiffres concernant le déficit.

La plupart des économistes s'attendent à ce que l'économie ne reprenne pas sa progression avant la deuxième moitié de l'année en cours.

Ceci signifie que le déficit ppourrait s'aggraver en 1991-92. Les évaluations dans ce cas vont jusqu'à 36 milliards à moins, ajoute-t-on, que M. Wilson augmente les taxes ou réduise les dépenses.

Le député Gabriel Fontaine nie sa culpabilité aux quatorze accusations portées contre lui

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le député conservateur de Lévis, Gabriel Fontaine, a nié sa culpabilité hier à 14 chefs d'accusation d'abus de confiance.

Son enquête préliminaire a été fixée au 8 mai lors de sa comparution au palais de justice de Québec.

M. Fontaine s'est présenté seul avec son avocat, Me Mario Bilodeau. Il a enregistré son plaidoyer de non-culpabilité devant le juge Roch Lefrançois après avoir reconnu les chefs d'accusation. Il a quitté rapidement le palais de justice sans adresser la parole aux reporters qui l'attendaient à la porte de la salle d'audience.

Abordé quelques minutes avant sa comparution, M. Fontaine, nerveux et visiblement gêné de se retrouver parmi une foule de justiciables qui attendaient leur tour, s'est contenté de dire qu'il plaçait toute sa confiance dans le système judiciaire tout en affirmant son innocence.

«J'ai encore beaucoup d'amis qui ont confiance en moi», a-t-il dit.

Les actes criminels dont on l'accuse auraient été commis entre 1984 et 1989.

Le libellé de la majorité des chefs d'accusation laissent entendre que M. Fontaine aurait fraudé le gouvernement du Canada d'une somme dépassant 4000$ et des individus et entreprises pour plus de 2000$.

Les accusations font état de complot, de supercherie, mensonge ou autre moyen dolosif et d'abus de confiance dans le but d'octroyer des contrats de service et des postes à des personnes ou à des entreprises.

C'est en août 1989 que la GRC a confirmé que les députés conservateurs Gabriel Fontaine (Lévis) et Jean-Luc Joncas (Matane-Matapédia) faisaient l'objet d'une enquête.

À ce moment-là, M. Fontaine avait décidé de ne plus participer aux réunions de son caucus jusqu'à ce que la lumière soit faite sur ces allégations. Il avait réintégré le groupe conservateur quelques mois plus tard.

En juin 1990, le juge Raoul Poirier de la Cour du Québec a blanchi le député Joncas.

Le 27 juin dernier, c'était au tour du député Gilles Bernier (Beauce) de faire l'objet de dénonciations auprès de la GRC.

Depuis 1988, plusieurs députés conservateurs du Québec ont été forcés de se défendre devant les tribunaux.

L'ex-député conservateur de Gamelin, Michel Gravel, a plaidé coupable en décembre 1988 à 15 des 50 chefs d'accusation portés contre lui.

En février 1989, c'était au tour du député d'Hochelaga-Maisonneuve, Édouard Desrosiers, de comparaître devant la Cour du Québec pour répondre à cinq chefs d'accusation de fabrication de faux, de fraude et d'abus de confiance.

En mai 1989, le député de Chambly, Richard Grisé, a démissionné après avoir reconnu sa culpabilité à des accusations de fraude et de corruption.

Depuis l'élection du premier gouvernement conservateur de Brian Mulroney en 1984, les ministres Sinclair Stevens, André Bissonnette et Michel Côté sont aussi disparus de la scène politique fédérale à la suite d'allégations de conflits d'intérêts.

RABAIS 10%*

*Sur articles à prix ord. seulement. Sauf fragrance et produits de beauté.

ET CE N'EST PAS TOUT!

RABAIS 20%

- Tous les petits appareils* pour soin des cheveux
- Toutes les chaussures Secret^MD, Tender Tootsies^MD, et chaussures habillées Calico*
- Assortiment de bagages fin de série
- Pantalons automne/hiver à prix déjà réduits pour garçons ou filles (tailles 8-16)

RABAIS 30%

- Bottes de travail fin de série pour hommes
- Sélection de coordonnés pour femmes, en tailles courantes, à prix déjà réduits
- Sélection de chemisiers et blouses excluant modèles Deux Routes^MD, tailles courantes seulement
- Tous les vêtements d'extérieur* à prix déjà réduits, pour femmes.
- Chandails d'automne/hiver à prix déjà réduits (tailles 8-16) pour garçons et filles
- Robes à prix déjà réduits pour femmes, en tailles courantes seulement

RABAIS 40%

- Tous les menus articles en cuir* pour hommes ou femmes
- Vêtements d'extérieur à prix déjà réduits pour filles, en tailles 8-16.
- Sélection d'articles mode en tricot à prix déjà réduits pour femmes

ET DES CENTAINES D'AUTRES BONS ACHATS DE MEUBLES ET D'APPAREILS MÉNAGERS!

NI PAIEMENT NI FRAIS DE CRÉDIT JUSQU'EN JUILLET 1991

N'OUBLIEZ PAS AUCUN ACOMPTE À PAYER CHEZ SEARS sur approbation du service du crédit

Cette offre s'applique à tout article de 200$ ou plus des rayons ameublement, gros appareils ménagers, audio-vidéo, revêtements de sols et parures de fenêtres sur mesure. Tous les détails en magasin.

Offre 'Ni paiement" disponible dans les magasins Sears, bureaux de vente Sears et dans tout catalogue courant Sears, jusqu'au samedi 16 mars 1991.

CETTE OFFRE NE S'APPLIQUE PAS AUX ARTICLES SOLDÉS DES CENTRES DE LIQUIDATION.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Ville St-Laurent,** la Place Vertu, **335-7770; Brossard,** Mail Champlain, **465-1000; Anjou,** Galeries d'Anjou, **353-7770; Laval,** Carrefour Laval, **682-1200; LaSalle,** Carrefour Angrignon, **364-7310; St-Jérôme,** Carrefour du Nord, **432-2110; St-Jean-sur-Richelieu,** Carrefour Richelieu, **349-2651; Ste-Marthe-sur-le-Lac,** Les Promenades Deux-Montagnes, **491-5000; Repentigny,** Galeries Rive-Nord, **582-5532.** Copyright Canada, 1991, Sears Canada Inc.